AMÎRA AL-SÂ'IDÎ

La femme savante

à l'époque du Prophète ﷺ

Al-Hadîth
éditions

AMÎRA AL-SÂ'IDÎ

La femme savante

à l'époque du Prophète ﷺ

Al-Hadîth
éditions

« L'auteur d'une œuvre littéraire ou artistique a seul le droit de la reproduire ou d'en autoriser la reproduction, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit (qu'elle soit directe ou indirecte, provisoire ou permanente, en tout ou en partie) » (loi du 22 mai 2005, alinéa premier de l'article 1). Ce droit comporte notamment le droit exclusif d'en autoriser l'adaptation ou la traduction. Toute atteinte méchante ou frauduleuse portée au droit d'auteur et aux droits voisins constitue le délit de contrefaçon. La partie lésée a droit à la réparation de tout préjudice qu'elle subit du fait de l'atteinte à un droit d'auteur ou droit voisin.

Deuxième édition - Janvier 2022

Titre original : *al-Mar'a al-'âlima fî 'aṣr al-nubuwwa*

Auteur : Amîra al-Sâ'idî

Traducteur : Département des traductions.

Les opinions exprimées dans ce livre n'engagent que leur auteur.

9 782875 451538

© 2022, éditions al-Hadith, Bruxelles

www.hadithshop.com
www.alhaditheditions.com
daralhadith@hotmail.com
Suivez-nous sur @alhaditheditions

CECJ
100, rue de la limite
1210 Bruxelles
Tél. : 0032 2 223 78 90
Fax : 0032 2 223 58 88

Transcription phonétique

Arabe	Français	Exemple	Phonétique
ء	'	مُؤْمِنٌ	*mu'min*
ب	b	بَرَكَةٌ	*baraka*
ت	t	تَفْسِيرٌ	*tafsîr*
ث	th	ثَوَابٌ	*thawâb*
ج	j	جَنَّةٌ	*janna*
ح	ḥ	حَدِيثٌ	*ḥadîth*
خ	kh	خَيْرٌ	*khayr*
د	d	دِينٌ	*dîn*
ذ	dh	ذِكْرٌ	*dhikr*
ر	r	رَحْمَةٌ	*raḥma*
ز	z	زَكَاةٌ	*zakât*
س	s	سُنَّةٌ	*sunna*
ش	sh	شَهَادَةٌ	*shahâda*
ص	ṣ	صَلَاةٌ	*ṣalât*

Arabe	Français	Exemple	Phonétique
ض	ḍ	ضَرُورَةٌ	*ḍarûra*
ط	ṭ	طَهَارَةٌ	*ṭahâra*
ظ	ẓ	ظُلْمٌ	*ẓulm*
ع	'	عَدْلٌ	*'adl*
غ	gh	غُفْرَانٌ	*ghufrân*
ف	f	فِقْهٌ	*fiqh*
ق	q	قُرْءَانٌ	*qur'ân*
ك	k	كِتَابٌ	*kitâb*
ل	l	لِسَانٌ	*lisân*
م	m	مَسْجِدٌ	*masjid*
ن	n	نَبِيٌّ	*nabî*
ه	h	هُدَى	*hudâ*
و	w	وُضُوءٌ	*wuḍû'*
ي	y	يُسْرٌ	*yusr*

Arabesque	Traduction	Suit la mention de
ﷻ	Tout-Puissant.	Allah, Dieu.
ﷻ	Glorifié et exalté soit-Il.	Allah, Dieu.
ﷺ	Qu'Allah prie sur lui et le salue.	Le Prophète Muhammad.
عليه السلام	Que la paix soit sur lui.	Un Prophète ou un Ange.
رضي الله عنه	Qu'Allah l'agrée.	Un Compagnon.
رضي الله عنها	Qu'Allah l'agrée.	Une femme Compagnon.
رضي الله عنهما	Qu'Allah les agrée tous deux	Deux Compagnons ou femmes Compagnons.
رضي الله عنهم	Qu'Allah les agrée.	Plus de deux Compagnons.
رحمه الله	Qu'Allah lui fasse miséricorde.	Un défunt musulman.

Les voyelles longues

ا et ى : â
و : û
ي : î

Abréviations

H. : Hégire
p. : page
t. : tome
m. : mort en

[ ] : ajout du traducteur
Nde : note de l'éditeur
Ndt : note du traducteur

Préface de l'éditeur

Depuis l'aube de la révélation, la femme a fait l'objet d'un intérêt particulier de la part du Messager ﷺ, conscient du rôle majeur qu'elle a à jouer au sein de la société. Et le savoir figure, à coup sûr, parmi les domaines de prédilection de la bienveillance prophétique. Cet ouvrage que nous présentons en est la démonstration la plus évidente.

En outre, ce pan de l'histoire musulmane, à savoir celui des femmes musulmanes savantes, demeure encore profondément méconnu par le grand public musulman et non-musulman. Le dernier souvenir que gardent nombre de musulmans et de non-musulmans est celui de femmes exclues du champ sociétal et condamnées à l'ignorance et à l'illettrisme !

Certains attribueront le tort aux hommes savants, d'autres à l'islam tout simplement, mais dans les deux cas, aucune étude socio-historique sérieuse et impartiale, en vue de tenter de comprendre les raisons du déclin du rôle féminin dans la société musulmane au fil des siècles, n'a été menée.

Notre propos ici ne sera pas de mener cette entreprise de recherche, mais de signaler tout de même que la phase de léthargie et de régression religieuse et intellectuelle qui a miné la société musulmane durant ces derniers siècle a eu des conséquences dramatiques sur la société musulmane et a affecté également de manière non-négligeable le statut et le rôle de la femme dans celle-ci.

Nous prendrons pour exemple en vue d'illustrer notre propos ce vers poétique dit par un brillant poète de son époque Abû al-'Alâ' al-Ma'arrî [1] qui incarnera, à nos yeux, le prélude à l'état d'esprit qui s'imposera progressivement à partir du dixième siècle de l'Hégire (seizième siècle de l'ère chrétienne) et ce jusqu'aux siècles derniers.

Il dit ceci au sujet de l'instruction de la femme :

Enseignez-leur le filage, le tissage et délaissez (l'apprentissage de) l'écriture et (de) la lecture.

La prière de la jeune fille avec seulement les Louanges et la Sincérité [2] la dispense d'apprendre Yûnus et le Désaveu [3] !

Toutefois, le propos tenu par ce poète peut paraître à bien des égards anachronique au regard de la société et de l'époque durant lesquelles vécut ce dernier, qui correspondent à l'âge d'or de la société et de la civilisation musulmanes. En effet, de nombreuses femmes savantes issues de cette période florissante se distingueront et contrediront cette vue étroite d'esprit exprimée par ce vers poétique. Parmi celles-ci, nous pouvons citer à titre d'exemples :

— Karîma Bint Aḥmad al-Marwaziyya (m. 463H./1070 apr. J.-C.) : une sommité dans la transmission du hadith. De nombreux savants puisèrent de son savoir et devinrent ses élèves. Célibataire, elle consacra sa vie à la transmission du savoir et mourut centenaire à La Mecque où elle résidait [4] ;

1 De son nom complet Aḥmad Ibn 'Abd Allah Ibn Sulaymân, il fut l'un des poètes les plus en vue de son époque. Il vécut sous le règne de la dynastie abbasside et mourut l'an 449 H./1057 apr. J.-C.

2 Les Louanges (*al-Ḥamd*) et la Sincérité (*al-Ikhlâṣ*) désignent respectivement la sourate *al-Fâtiḥa* et celle du Monothéisme pur, la sourate 112.

3 Autre nom donné à la neuvième sourate du Coran intitulée Le Repentir.

4 Ibn al-Jawzî, *al-Muntaẓam*, t.8 p.270.

— Fâṭima Bint al-Ḥasan al-Daqqâq (m.480H./1087 apr. J.-C.) : savante pluridisciplinaire et versée dans la transmission du hadith. Elle eut droit à de nombreux éloges de la part de savants tels que celui de l'imam al-Dhahabî[1], qui dit ceci à son sujet : « La Cheikh, la dévote, la savante… Elle était dévouée dans l'adoration de son Seigneur et d'une grande distinction[2] ». Elle décéda à Nishapur (en Iran) à l'âge de quatre-vingt-dix ans ;

— Fâṭima Bint Muḥammad al-Samarqandî (m. 581H./1185 apr. J.-C.) : originaire de l'Ouzbékistan et plus précisément de la ville de Koson (Kâsân en arabe) où elle vit le jour, elle fut la fille d'un éminent savant qui lui partagea une part conséquente de son savoir. Son père la tenait tellement en estime qu'il n'émit aucune fatwa sans solliciter son avis. La fatwa émise ensuite portait leurs deux signatures. Un brillant disciple de ce savant, 'Alâ' al-Dîn al-Kâsânî[3], rédigea un commentaire remarquable de son traité de droit musulman *Tuḥfat al-fuqahâ'* qui prit le nom de *Badâ'i' al-ṣanâ'i'*. Son maître le remercia en lui proposant sa fille Fâṭima en mariage. La dot de sa fille fut le commentaire rédigé par son disciple. Depuis lors, elle ne cessera d'assister son mari dans la transmission du savoir puisqu'elle aura ses propres assemblées. Son époux ne manquera pas aussi à maintes reprises de la consulter au sujet de certaines fatwas, eu égard à son érudition, en privilégiant parfois son avis. Elle mourut à Alep.

1 L'imam al-Dhahabî, de son nom complet Shams al-Dîn Abû Bakr Muḥammad Ibn Aḥmad, est un célèbre traditionniste et historien d'origine turque qui vécut à Damas. Il passa à la notoriété grâce à ses ouvrages consacrés aux sciences du hadith, à l'histoire et aux biographies de savants, dirigeants et notables. Il mourut l'an 748 H./1348 apr. J.-C.

2 Al-Dhahabî, *Siyar a'lâm al-nubalâ'*, t.18, p.479.

3 De son nom complet Abû Bakr Ibn Mas'ûd, originaire de la ville de Koson, il vivra à Alep et figurera parmi les plus illustres juristes de l'école de droit hanafite. Il mourut l'an 587H./1190 apr. J.-C., six ans après le décès de son épouse et fut enterré près de sa tombe sur sa recommandation.

Ce que nous venons de citer ne constitue que quelques exemples de ces femmes illustres qui furent versées dans le savoir et qui apportèrent leur contribution à l'édification de la civilisation musulmane. D'ailleurs, plusieurs auteurs ont procédé à un recensement de ces femmes savantes, nous citerons à titre d'exemples :

— Abû al-Ḥasan al-Ma'âfîrî, *Tarâjum shahîrât al-nisâ'* (Biographie de femmes célèbres) ;

— 'Umar Riḍâ Kuhâla, *A'lâm al-nisâ' fî 'âlamay al-'arab wal-islâm* (Femmes illustres dans le monde arabe et islamique) ;

— Mashhûr Ḥasan Salmân, *'Inâyat al-nisâ' bil-ḥadîth* (L'intérêt porté par les femmes à la transmission du hadith).

— Akram al-Nadwî, *al-Wafâ' fî asmâ' al-nisâ', tarâjum nisâ' al-ḥadîth al-sharîf* (L'expression de fidélité à l'égard des noms des femmes, biographies de femmes savantes dans la noble tradition prophétique).

Ce dernier ouvrage est le plus encyclopédique de tous puisqu'il comporte plus de cinquante tomes et couvre la biographie de plus de dix milles femmes savantes dans la tradition prophétique !

Notons aussi que dans la transmission du hadith, les femmes savantes versées dans ce domaine auront droit à un mérite singulier duquel leurs pairs masculins seront largement dépourvus, ce qui témoigne de leur haute moralité et de leur très grand degré de maîtrise dans ce domaine du savoir.

Effectivement, le traditionniste et érudit al-Dhahabî nous apprend ceci au sujet des femmes savantes dans le hadith : « Je ne connais pas de femme (savante dans le hadith) qui ait fait l'objet d'une récusation ou qui ait été (unanimement) délaissée en raison de sa mauvaise maîtrise dans la transmission du hadith [1] ».

En guise de conclusion, nous dirons qu'il serait intéressant de poursuivre la publication d'ouvrages consacrés aux femmes savantes à partir de la génération des Suiveurs (*al-tâbi'în*) jusqu'à nos jours de manière à mieux mettre en évidence l'apport décisif de ces femmes savantes dans la production religieuse, littéraire, intellectuelle et scientifique musulmane.

De même, l'idée serait également ingénieuse de consacrer un ouvrage compilatif aux fatwas émises par des femmes savantes qui serait classé selon l'ordre juridique d'usage. Cette entreprise aura pour avantage certain de démontrer, d'une part, que les hommes ne détenaient pas le monopole de la délivrance des fatwas ; et d'autre part, que les femmes savantes avaient accédé à la maîtrise des outils d'analyse et d'interprétation des textes scripturaires les habilitant à émettre des avis religieux et à incarner des autorités en la matière.

Une telle démarche aura de quoi motiver nos sœurs musulmanes à emprunter la voie de leurs prédécesseures et à revendiquer fièrement leur filiation.

Les Éditions al-Ḥadîth

1 Al-Dhahabî, *Mîzân al-i'tidâl*, t.7, p.465.

Avant-propos

Louange à Allah. Nous Le louons et Lui demandons aide et pardon. Nous cherchons protection auprès d'Allah contre nos vices et nos méfaits. Celui qu'Allah guide ne trouve personne pour l'égarer et celui qu'Il égare ne trouve personne pour le guider. J'atteste qu'il n'y a de Dieu qu'Allah et Muḥammad est son serviteur et Messager. Que la prière et le salut soient sur lui, ainsi que sur sa famille, ses Compagnons et ceux qui les suivent dans un beau comportement jusqu'au Jour de la Rétribution !

En islam, la femme jouit d'une position importante et d'un rang élevé. Après l'enterrement vivant, elle a eut droit à la vie, après l'humiliation à l'honneur, après la négligence à la considération, après l'égarement et l'ignorance à la guidance et à l'orientation. Allah l'a honorée en faisant d'elle une mère, une épouse et une fille. Il S'est montré juste envers elle en lui accordant une part d'héritage, Il a imposé des dépenses et une jouissance à son avantage et lui a octroyé une dot. Allah cite la femme en parabole, lui a construit une demeure au Paradis, a révélé des versets du Coran la concernant, l'a honorée et couverte de bienfaits, lui a accordé la vie et ainsi rendu éternelle sa mention.

La femme musulmane est une dirigeante : elle dirige une communauté, donne naissance à une communauté et éduque une communauté. À elle seule, elle est une communauté. L'histoire a pérennisé son nom, a élevé sa mention et a sublimé sa position. En effet, l'histoire n'oublie guère ʿÂisha ﵂, malgré le passé lointain et le nombre incroyable de femmes qui ont vu le jour après elle. Elle demeure la dirigeante qui a bousculé les

hommes de par sa science et sa profonde connaissance. Elle les a même plutôt devancés. Ainsi, aucune question ne leur posait problème sans qu'ils ne reviennent vers elle. Elle était donc véritablement une dirigeante éclairée. Voilà la gouvernance véritable et le leadership honorable.

La femme musulmane s'est distinguée et est devenue une savante, une jurisconsulte et une traditionniste. Sa biographie a été consignée dans des registres en lettres d'or et son nom est inscrit pour l'éternité dans la liste de la distinction. Elle a ainsi obtenu le premier prix dans les diverses disciplines de la charia comme le dogme, la jurisprudence et le hadith, sans oublier surtout les sciences du Coran et son apprentissage. Elle a joué son rôle dans le savoir, l'enseignement, la transmission des traditions prophétiques et le prêche. Les recueils de la sunna et de biographie prophétique consignent maints événements, manifestations et positions qui en témoignent.

À l'époque prophétique, la femme a occupé un rang, a obtenu une position et un degré élevé de par sa participation spirituelle, sociale et pédagogique. Son nom est resté dans la liste des premiers volontaires ayant participé à l'édification de l'État, à la formation de l'identité de la communauté et à la préservation des fondements principaux de la religion. Elle n'est parvenue à atteindre un tel stade que grâce à une noble considération et à une attention particulière de la part du premier enseignant et de cet éducateur de mérite. En effet, il avait compris l'importance de son rôle et était certain de la nécessité de sa présence. C'est le Prophète de la miséricorde et le maître des créatures, Muḥammad, que la prière et le salut soient sur lui !

L'un des domaines les plus importants dans lequel la femme s'est distinguée à l'époque de la prophétie, est le rôle scientifique

dont l'effet demeure jusqu'à nos jours, dont la mention a fait le tour des quatre coins du monde et dont les fruits bien mûrs sont apparus et n'ont eu de cesse d'être utiles avec la permission du Seigneur. Or, le résultat de l'éducation et de l'enseignement du Prophète ﷺ, ce ne sont autres que ces exemples honorables dont il est difficile de trouver de pareils, ces illustrations radieuses dont la lumière ne peut être couverte et ces beaux modèles dignes de suivre et d'imiter, en cette époque où les flèches sont décochées pour détourner la musulmane pudique et les attaques intensifiées afin de changer l'identité originale. Ceux qui remettent en cause les fondamentaux et qui détournent de la voie sont bien nombreux. Il n'y a donc d'échappatoire et d'issue après Allah qu'en se tournant vers les gens de savoir et les ulémas, ainsi que vers les nobles éducateurs.

Cela ne peut se faire qu'en diffusant le savoir et l'application qui l'accompagne, en ayant recours aux moyens qui contribuent à tenir fermement et en recherchant le savoir religieux qui constitue une barrière et un obstacle face aux tentations et aux passions. Le cheikh al-Sa'dî avait bien raison de déclamer ces vers : « Sache, puisses-tu être guidé, que le meilleur des bienfaits est le savoir qui dissipe en toi le doute et la souillure, dévoile la vérité à ceux qui possèdent un cœur et conduit le serviteur au but ».

Désirant jeter la lumière sur ce volet singulier de la vie de la femme savante à l'époque du Prophète ﷺ, contribuer à immortaliser les savantes jurisconsultes et exposer leurs efforts radieux dans le domaine du savoir, j'ai l'honneur de participer à cet honorable congrès[1] en présentant : La femme savante à l'époque

1 Malgré nos recherches, nous n'avons pas pu établir avec précision le nom, le lieu et la date de ce congrès auquel participa notre auteure. Ndt.

de la prophétie : élaboration fondamentale et caractéristiques. Cette étude suivra la ligne conductrice suivante :

1. Introduction : le mérite du savoir et de ses gens, la recherche du savoir est une obligation, les femmes sont égales aux hommes en ce qui concerne le savoir

2. Chapitre premier : l'attention du Prophète ﷺ à l'égard de la femme dans le domaine du savoir. Il se compose des points suivants :

— Son exhortation et son enseignement adressés aux femmes ;

— les séances privées qu'il leur a réservées ;

— son incitation aux hommes à enseigner le savoir à leurs épouses

— son insistance à ce que les femmes assistent aux assemblées du savoir et du bien

— l'insistance du Prophète ﷺ à instruire ses épouses et les exhorter, même de nuit

3. Deuxième chapitre : l'assiduité de la femme à l'époque prophétique à rechercher le savoir. Cela se manifeste de différentes manières, dont voici les principales :

— L'exigence de la femme de son dû dans la recherche du savoir ;

— l'assiduité de la femme à acquérir le savoir et son initiative dans cette recherche ;

— l'assiduité à apprendre le savoir ;

— l'assiduité à inculquer le savoir par tous les moyens ;

— l'interrogation de la femme au sujet de sa religion ;

— l'assiduité de la femme à saisir l'occasion de rencontrer le Prophète ﷺ pour le questionner et apprendre.

4. Troisième chapitre : la distinction de la femme sur le plan du savoir à l'époque de la prophétie et la démonstration de sa capacité à le rechercher et à l'offrir. Cela apparaît dans les points suivants :

— La révision dans la recherche du savoir ;

— le recours à la discussion logique durant l'apprentissage ;

— l'approfondissement des questions scientifiques à travers le débat et le dialogue ;

— sa supériorité par rapport aux hommes dans le champ de la découverte ;

— son action d'arbitrage en cas de litige et de différend ;

— l'objection de la femme savante adressée aux Compagnons ;

— la transmission exclusive de narrations faisant office de règle de base en la matière.

5. Quatrième chapitre : exemples de femmes savantes à l'époque de la prophétie :

— La Mère des croyants ʿÂisha Bint Abî Bakr al-Ṣiddîq رضي الله عنها, la savante de la demeure prophétique et la jurisconsulte de la communauté ;

— la Mère des croyants Um Salama رضي الله عنها, celle aux deux hégires ;

— Asmâ' Bint Yazîd Ibn al-Sakan, l'oratrice des femmes ;

— Um ʿAṭiyya al-Anṣâriyya, la traditionniste combattante ;

— al-Shifâ' Bint ʿAbd Allah al-ʿAdawiyya, la première enseignante en islam.

6. Épilogue : incluant les conclusions et les recommandations.

Voilà ce qui a pu être écrit et rédigé. Je demande à Allah le Sublime de faire que ce travail me soit profitable et de l'inclure dans la balance de mes bonnes actions. Mes remerciements vont à la chaire universitaire du cheikh 'Abd Allah al-Ṣâliḥ al-Râshid al-Ḥamîd consacrée aux travaux de recherche sur la biographie du Messager ﷺ pour la présidence de ce congrès mondial sur : La femme dans la biographie prophétique et la femme contemporaine en Arabie Saoudite, exemples[1]. Je remercie également ses responsables pour m'avoir donné la chance de contribuer à étoffer la biographie prophétique et exposer le rôle de la femme musulmane et sa participation dans la formation de la société à l'époque de la prophétie, ainsi que la position de la musulmane face aux défis actuels et ses efforts dans la défense de sa religion.

Puisse Allah élever son rang, affermir ses pas, bénir ses efforts et soutenir sa religion par son entremise ! Nous avons grand besoin en cette époque de tels congrès et d'efforts aussi bénis afin de rendre accessible la *sîra* à notre communauté, à la diffuser, à répondre aux équivoques la concernant, à repousser les attaques pour détourner la femme musulmane, la citadelle de l'islam et son précieux joyau. Je demande à Allah de protéger les musulmanes de tout mal et de tout complot, et de l'élever par Sa religion, de les embellir par le hijab et la pudeur et de les protéger des équivoques et des passions. Il en est certes Digne et Capable. Que la prière d'Allah soit sur notre Prophète Muḥammad, ainsi que sur sa famille et tous ses Compagnons, ainsi que sur ceux qui suivent sa voie jusqu'au jour de la Rétribution !

1 Ce congrès s'est tenu le 10 avril 2012 au sein de l'Université d'al-Qasîm (à l'est de l'Arabie Saoudite) de laquelle dépend la chaire universitaire à laquelle fit allusion notre auteure.

Introduction

Le savoir est une voie qui ne mène son porteur qu'au bonheur et ne le prive d'aucun degré d'élévation et d'honneur ! Il est profitable en petite quantité et élève en grande quantité. C'est un trésor, quoi qu'il en soit, qui grandit en le dépensant, que nul ne peut dérober. On ne craint donc pas le voleur ni l'opposant. Il est la circonscription dont le dirigeant n'est point destitué et dont la beauté de celui qui s'en orne ne peut flétrir. Le détenteur du savoir est accompagné de son prestige où qu'il aille, le devançant en tout lieu et tout horizon. Il lui survit en tout temps[1].

Les éloges au sujet de son mérite et de sa valeur sont intarissables. Les textes en témoignant sont trop nombreux pour être recensés. Comme un collier autour du cou, le seul fait de le porter suffit. Les textes coraniques et les hadiths à ce propos sont légion. Citons entre autres ces versets du Livre d'Allah qui englobent aussi bien les hommes que les femmes et ceux-ci constituant le début de la révélation du Très-Haut : ﴿Lis, au Nom de ton Seigneur qui a créé, qui a créé l'homme d'une adhérence. Lis ! Ton Seigneur est le Très Noble, qui a enseigné par la plume, a enseigné à l'homme ce qu'il ne savait pas﴾ (96 : 1-5). Voilà comment sont exposés le rang du savoir et son mérite.

﴿Allah élèvera en degrés ceux d'entre vous qui auront cru et ceux qui auront reçu le savoir. Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites﴾ (58 : 11). Al-Qurṭubî explique : « Cela veut dire que, dans la récompense dans l'au-delà et dans l'honneur en ce monde, Il élève le croyant au-dessus

1 Sulaymân Ibn Khalaf al-Bâjî, *Waṣiyyat Abî al-Walîd al-Bâji li wâlidayh*, p.7.

de celui qui n'est pas croyant et le savant au-dessus de celui qui n'est pas savant ».[1]

﴿Parmi Ses serviteurs, seuls les savants craignent Allah. Allah est, certes, Puissant et Pardonneur﴾ (35 : 28). Le cheikh al-Sa'dî explique : « Quiconque connaît davantage Allah dispose de plus de piété. Or, la crainte révérencielle d'Allah lui impose de renoncer au péché et de se préparer à rencontrer Celui qu'il craint. C'est la preuve du mérite du savoir. En effet, il invite à craindre Allah ».[2]

Enfin, ce dernier verset du Très-Haut : ﴿Sont-ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ? Seuls les doués d'intelligence se rappellent﴾ (39 : 9).

Les principaux mérites du savoir

C'est l'héritage des Prophètes. En effet, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Les savants sont certes les héritiers des Prophètes. Ils n'ont légué ni dinars ni dirhams, mais bien le savoir. Quiconque s'en saisit, se saisit donc d'une part immense ».[3] Or, le savoir demeure tandis que l'argent est éphémère. C'est cet à cet effet que le Prophète ﷺ déclare : « Quand la personne meurt, ses œuvres s'interrompent, à l'exception de trois : une aumône durable, une science profitable ou un enfant vertueux qui invoque en sa faveur ».[4]

1 *Al-Jâmi' li aḥkâm al-Qur'ân*, t.17, p.299.
2 *Taysîr al-Karîm al-Raḥmân*, p.689.
3 Abû Dâwud n° 3641 et al-Tirmidhî n° 2682 ; authentifié par al-Albânî dans *Ṣaḥîḥ al-jâmi'* n°6297.
4 Muslim n° 4223, éd. al-Hadîth.

Les savants sont les garants de l'ordre d'Allah le Très-Haut jusqu'à la venue de l'Heure. Le Prophète ﷺ dit : « Celui pour qui Allah souhaite du bien, Il l'instruit dans la religion. Or, je suis un répartiteur et c'est Allah qui donne. Et cette communauté ne cessera de se maintenir dans l'ordre d'Allah sans que leurs opposants ne puissent les nuire en rien, jusqu'à ce que vienne l'ordre d'Allah ». [1]

Le Messager d'Allah ﷺ n'a incité personne a envier qui que ce soit pour un bienfait octroyé par Allah, si ce n'est dans deux cas : le savoir mis en application et celui du commerçant qui œuvre pour l'islam. En effet, Ibn Mas'ûd ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Point de jalousie, sauf en deux choses : un homme à qui Allah a accordé une fortune et lui a donné le pouvoir de la dépenser dans le vrai et un homme à qui Allah a octroyé une sagesse par laquelle il juge et qu'il enseigne ». [2] Ibn Hajar explique : « Point de jalousie signifie : point d'envie plus grande ou meilleure que celle dans ces deux choses. Cela s'y limite dans la mesure où les actes d'adoration sont soit corporelles, soit financières ou en découle. Il a mis le doigt sur les adorations corporelles à travers l'octroi de la sagesse par laquelle on juge et que l'on enseigne ». [3]

La recherche du savoir, c'est aussi la voie menant au Paradis. Abû Hurayra ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Celui qui emprunte une voie à la recherche d'un savoir, Allah lui facilitera grâce à cela une voie vers le Paradis ». [4] Quand le Prophète ﷺ dit qu'Allah lui facilitera une voie vers le Paradis, il entend par là une fois dans l'au-delà, ou bien en ce monde

1 Al-Bukhârî n°17.
2 Al-Bukhârî n° 73 et Muslim n° 1896, éd. al-Hadîth.
3 *Fath al-Bârî*, t.1, p.167.
4 Muslim n° 6853, éd. al-Hadîth.

en lui permettant d'accomplir les bonnes œuvres menant au Paradis. Ibn Ḥajar explique : « On y trouve l'annonce de la facilité de l'accès au savoir pour celui qui le recherche, parce que sa recherche est l'une des voies menant au Paradis ».[1]

Par ailleurs, Allah le Très-Haut a ordonné à Son Messager ﷺ de Lui demander davantage de savoir en disant : ﴿Et dis : « Ô mon Seigneur, accrois mes connaissances ! »﴾ (20 : 114). Au sujet de ce verset, l'érudit Ibn Ḥajar dit : « Il indique clairement le mérite du savoir parce qu'Allah le Très-Haut n'a pas ordonné à Son Prophète ﷺ de Lui demander de lui accroître quoi que ce soit en dehors du savoir ».[2]

La recherche du savoir est un devoir pour tout musulman

Les savants considèrent le savoir comme l'une des obligations établies à l'égard de la communauté. La religion tout entière est construite sur le savoir : la connaissance d'Allah, de sa religion et de Ses ordres et interdits. Allah n'est adoré que par le savoir et la communauté ne peut se tenir sur le chemin correct que grâce au savoir. Isḥâq Ibn Râhawayh déclare : « La recherche du savoir est obligatoire. Dès lors que l'information traditionnelle est authentique, cela ne veut rien dire d'autre que l'obligation de rechercher la connaissance de ce dont on a besoin pour accomplir les ablutions, la prière et la *zakât* quand on dispose de biens, ainsi que le pèlerinage et autres cultes. Le savoir obligatoire se dispense de toute autorisation parentale pour partir

1 *Fatḥ al-Bârî*, t.1, p.160.
2 *Fatḥ al-Bârî*, t.1, p.141.

à sa quête, mais celui qui relève du mérite ne doit pousser à sa recherche qu'après l'autorisation des parents ».[1]

Ibn 'Abd al-Barr écrit[2] : « Les savants sont unanimes sur le fait que le savoir est tantôt une obligation individuelle visant chaque personne de façon particulière, tantôt une obligation collective telle que lorsque certains s'en chargent, les autres membres de la collectivité en sont déchargés. Le savoir incombant à tout le monde est celui que la personne n'est pas en droit d'ignorer au sujet de l'ensemble des injonctions qui lui sont imposées ».

Les femmes sont égales aux hommes dans la recherche du savoir

La femme constitue la moitié de la société et met au monde l'autre moitié ! Elle est donc toute la communauté. C'est pourquoi l'islam s'intéresse à son apprentissage et ne lui refuse pas son droit d'apprendre ou ne le considère pas comme un ordre de second plan. Au contraire, son apprentissage est une obligation. Il s'agit du savoir qui concorde avec la gent féminine et son rôle dans la vie, qui coïncide avec sa nature et les spécificités dont Allah l'a dotée. Ainsi, la femme apprend le dogme relatif à sa religion, les cultes d'adoration, les bienséances et tout ce qu'on exige de sa part pour s'occuper de son mari, de son foyer et de l'éducation de ses enfants, ainsi que ce qui l'aide à comprendre la réalité qui la concerne et la façon de la gérer.

Dans les textes religieux, le discours s'adresse aux deux sexes, les hommes et les femmes. Être fille ou mère n'entrave en rien la recherche du savoir et n'empêche pas d'acquérir la connaissance

1 *Jâmi' bayân al-'ilm wa faḍlih* d'Ibn 'Abd al-Barr, p.29.
2 *Jâmi' bayân al-'ilm wa faḍlih*, p.31.

et d'accéder à l'excellence. La réalité en témoigne. En effet, les ouvrages de *sîra* nous ont consigné les premiers instants de la Révélation et comment cela a secoué la maison prophétique. La première croyante, l'interlocutrice, la première à réciter la révélation céleste, la première volontaire à agir pour prêcher l'islam avec sa personne et ses biens… fut cette épouse qui a prêté foi, Khadîja Bint Khuwaylid ﵂.

Puis, la Révélation s'est succédée dans les appartements des Mères des croyants. 'Âisha ﵂ a alors joué un rôle primordial dans l'attention prêtée à la sunna du Messager d'Allah ﷺ. Elle s'est mise à donner des fatwas, est devenue une enseignante et une orientatrice à toutes les voies du bien. [1]

Les Mères des croyants ont donné les meilleurs exemples dans l'apprentissage et l'enseignement, si bien qu'elles sont devenues des jurisconsultes et des narratrices du hadith. Il arrivait aussi, quand une question posait problème aux hommes, que la solution se trouvât auprès des femmes. Il n'y a rien d'étonnant.

Il arrivait aussi qu'une femme pose une question, puis que des versets soient révélés pour répondre à sa question ou élucider son affaire, comme ce fut le cas pour Um Salama ﵂ qui dit : « Ô Messager d'Allah ! Je n'ai pas entendu Allah évoquer les femmes concernant l'Hégire ». Alors, Allah révéla : ﴿Leur Seigneur les a alors exaucés (disant) : « En vérité, Je ne laisse pas perdre le bien que quiconque parmi vous a fait, homme ou femme, car vous êtes les uns des autres »﴾ (3 : 195). [2]

Des savantes musulmanes ont vu le jour et organisaient des assemblées d'apprentissage. Um al-Dardâ' ﵂ transmettait ainsi des hadiths, enseignait le savoir et était une jurisconsulte. Des

1 *Dawr al-mar'a fî khidmat al-ḥadîth*, Âmâl Qardâsh al-Ḥusayn, t.7, p.29.
2 Al-Tirmidhî n° 3023 ; jugé authentique par al-Albânî.

étudiants se regroupaient autour d'elle pour acquérir son savoir. L'un d'eux raconte : « Nous prîmes place auprès d'Um al-Dardâ' et lui demandâmes : "T'avons-nous lassée ?" Elle répondit : "M'avez-vous lassée ? J'ai recherché l'adoration en toute chose et je n'ai rien trouvé pour moi qui soit plus satisfaisant que fréquenter les savants et étudier auprès d'eux". Elle disait également : "Le meilleur savoir est la connaissance" ». [1]

À l'époque du Prophète ﷺ, la femme s'est distinguée et a occupé un rang élevé. Elle a prêté serment d'allégeance, a émigré, combattu, appris et enseigné, si bien que sa mention a atteint le firmament et que son savoir a empli les horizons de la terre. Elle a bien mérité que l'histoire éternise son nom et que les femmes de la communauté acquièrent l'honneur en suivant son exemple. Al-Mutanabbî ne saurait dire plus vrai : « Si les femmes étaient comme celles que nous avons perdues, elles surpasseraient alors les hommes. Désigner le soleil au féminin n'est pas un défaut tout comme la lune au masculin serait une fierté [2] ».

La femme musulmane avait un rôle apparent dans le champ du savoir islamique. Elle apprenait et enseignait, voyageait pour acquérir le savoir et les étudiants venaient à elle pour bénéficier de sa connaissance. Elle rédigeait des ouvrages, délivrait des fatwas et était consultée dans les affaires publiques. À une époque, l'intérêt des femmes pour le savoir était tel que lorsque la vierge se mariait, on trouvait dans ses bagages le *Mukhtaṣar al-Muzanî*, l'un des ouvrages chaféites de référence. [3]

1 *Tahdhîb al-kamâl* d'al-Mizzî, t.8, p.593.

2 Car le soleil et la lune, en arabe, sont respectivement au féminin et au masculin. Ndt.

3 *'Inâyat al-nisâ' bil-ḥadîth al-nabawî* de Mash-hûr Ḥasan, p.7.

Les ouvrages biographiques n'ont pas omis de citer la femme musulmane particulièrement dans le domaine de la transmission du hadith. Muḥammad Ibn Sa'd a, en effet, consacré toute une partie de son ouvrage *al-Tabaqât al-kubrâ* aux narrations féminines. Il cite plus de sept cent femmes ayant entendu le Messager d'Allah ﷺ ou ses Compagnons dignes de confiance. Les grands imams de la religion ont transmis les narrations de celles-ci. Ibn al-Athîr a réservé un chapitre complet aux femmes dans *Usd al-ghâba*, de même qu'Ibn Ḥajar al-'Asqalânî dans *Taqrîb al-tahdhîb* où il cite 824 femmes célèbres dans la transmission des hadiths jusqu'au troisième siècle de l'Hégire. Al-Sakhâwî, quant à lui, mentionne dans son gigantesque recueil *al-Ḍaw' al-lâmi ' li ahl al-qarn al-tâsi'* plus de 1070 biographies de femmes qui se sont distinguées au cours du neuvième siècle de l'Hégire, la plupart étant des traditionnistes jurisconsultes.

L'attention du Prophète ﷺ à l'égard de la femme dans le savoir

En islam, la femme jouit d'un rang élevé et d'une position grandiose. Allah l'a honorée en faisant d'elle une mère, une épouse, une fille et une sœur. Il a élevé sa mention et lui a accordé de la considération. Il a fait porter sa voix au ciel et a révélé à son propos des versets qui sont récités. Il a confirmé au monde que la femme est une créature qui a une valeur et de l'importance. C'est un être vivant, une âme respectée, une raison éclairée et un cœur présent.

L'islam a été représenté dans la personne du noble Prophète ﷺ. Il s'est grandement préoccupé de la femme et lui a accordé énormément de considération. Il a donc veillé à lui inculquer une éducation spirituelle, intellectuelle et sociale afin qu'elle ait une position élevée et qu'elle devienne une dirigeante éclairée. Il a fait d'elle l'égale de l'homme sur le plan du savoir, du prêche et de la transmission. Tout comme il s'est préoccupé des hommes, il l'a fait avec les femmes en les exhortant, en les instruisant et en incitant à ce qu'on les instruise. Cette considération se manifeste dans les point suivants…

Exhortations et enseignement prophétiques

L'imam al-Bukhârî rapporte dans son *Sahîh* au chapitre l'exhortation de l'imam adressée aux femmes le jour de l'Aïd : « Ibn Jurayj mentionne : 'Atâ' m'informe d'après Jâbir Ibn 'Abd Allah que le Prophète ﷺ se mit debout le jour de la rupture [du jeûne] et pria. Il commença par la prière avant le sermon, puis le donna aux fidèles. Quand il eut terminé, il descendit [du minbar] et se dirigea vers les femmes. Il leur fit le rappel et les exhorta tandis qu'il s'appuyait sur le bras de Bilâl. Celui-ci étendait [un pan de] son vêtement dans lequel les femmes jetaient leur aumône ». Ibn Jurayj demanda à 'Atâ' : « Penses-tu qu'il est du devoir de l'imam de faire le rappel aux femmes ? » Il répondit : « Tel est leur devoir. Qu'ont-ils donc à ne pas le faire !? » [1]

Les femmes sont égales aux hommes dans la responsabilisation. Il est impératif de les instruire et qu'elles apprennent. Le Messager d'Allah ﷺ les instruisait et leur a permis de rechercher le savoir. Il leur a réservé des séances pour parler et faire le rappel. C'est bien là une forme de soutien moral dont la femme a joui de la part du Messager d'Allah ﷺ, ce qui la dispose à recevoir et à transmettre et diffuser le savoir parmi les autres femmes. Cela s'intègre dans le bon conseil prodigué par le Prophète ﷺ et son attention à transmettre la Loi. Or, il le faisait aux hommes comme aux femmes. C'est le droit du sujet sur son dirigeant responsable. Ibn Hajar dit : « Instruire les femmes n'est pas spécifique à leurs familles respectives. C'est prescrit aussi au chef absolu et à ceux qui le représentent. [Dans le hadith], on déduit l'ordre d'exhorter dans "et les exhorta" et celui d'enseigner dans "et il leur ordonna de faire l'aumône" ». [2]

1 Al-Bukhârî n°978.
2 *Fath al-Bârî*, t.1, p.193.

Ibn Battâl dit : « On en déduit l'obligation pour l'imam de prendre en considération les affaires de ses sujets, de les instruire et de les exhorter. Les hommes et les femmes sont similaires en ce qui concerne cet ordre, parce que le Prophète ﷺ a dit : "L'imam est berger et il est responsable de son troupeau". Donc, les hommes et les femmes sont concernés ».[1]

L'enseignement s'est également vu être prodigué tout spécialement aux femmes. Après son sermon adressé aux hommes, le Prophète ﷺ s'est rendu du côté des femmes, comme narré dans le hadith d'Ibn 'Abbâs : « Puis, il se dirigea vers les femmes ». Ibn Hajar précise : « On comprend que les femmes étaient séparées des hommes et non mêlées à eux ».[2] Le cadi 'Iyâd dit : « On en retient que si les femmes participent à l'office avec les hommes et à leurs assemblées, cela doit se faire à l'écart d'eux, de peur de la tentation, du regard, d'une pensée ou autre chose ».[3]

Cours privés

L'imam al-Bukhârî rapporte dans son *Sahîh* d'après Abû Sa'îd al-Khudrî que les femmes dirent au Prophète ﷺ : « Les hommes t'accaparent à notre détriment. Consacre-nous donc un jour de toi-même ! » Il leur donna alors rendez-vous un jour pour une rencontre, il les exhorta et leur donna des commandements. Parmi les enseignements qu'il leur prodigua, on trouve : « Il n'est pas de femme parmi vous dont trois enfants l'ont devancée [dans la mort] sans qu'ils ne soient un voile contre l'Enfer ». Une femme demanda alors : « Et deux [enfants] ? » Il répondit : « Et deux ».

1 *Sharh sahîh al-Bukhârî*, t.1, p.175.
2 *Fath al-Bârî*, t.2 p.466.
3 *Sharh sahîh Muslim* d'al-Nawawî, t.6, p.173.

Dans une autre version, on lit : « Un femme vint dire au Messager d'Allah ﷺ : "Ô Messager d'Allah ! Les hommes s'en retournent avec tes paroles. Consacre-nous donc de toi-même un jour où nous viendrons te trouver et où tu nous enseigneras une partie de ce qu'Allah t'a enseigné ». Elles se réunirent donc tel jour à tel endroit, elles se regroupèrent et le Messager d'Allah ﷺ vint les trouver. Il leur enseigna alors une partie de ce qu'Allah lui enseigna… [1]

Ce hadith comporte des leçons sublimes et importantes, dont : l'importance du Prophète ﷺ accordée à l'enseignement des femmes et la réponse favorable à leur requête en leur consacrant une séance privée afin de les instruire. Dans le livre du savoir, l'imam al-Bukhârî intitule l'un de ses chapitres comme suit : faut-il consacrer aux femmes un jour particulier pour enseigner le savoir ?

On retient également du hadith l'assiduité des femmes des Compagnons à rechercher le savoir. Ibn Ḥajar précise : « Dans le hadith, on observe l'assiduité des femmes des Compagnons à apprendre les questions religieuses ». [2] On retient aussi le fait de réserver aux femmes des séances particulières, à l'écart des hommes, et de le faire autant de fois que nécessaire. Ibn Baṭṭâl dit : « On y trouve le questionnement des femmes au sujet de leur religion et la permission de converser avec des hommes à ce propos dans la mesure du besoin. D'ailleurs, le savoir a été puisé auprès des épouses du Prophète ﷺ et d'autres femmes parmi les Anciens ». [3] On retient enfin que les étudiants sollicitent le savant pour qu'il leur consacre un jour où ils pourront entendre son savoir, que le savant répond favorablement à une

1 Al-Bukhârî n°101.
2 *Fatḥ al-Bârî*, t.1, p.196.
3 *Sharḥ ṣaḥîḥ al-Bukhârî*, t.1, p.178.

telle requête et qu'il est permis de faire l'annonce d'une telle séance pour se regrouper.

L'incitation d'instruire l'épouse

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Il est trois personnes qui ont une double récompense : l'homme parmi les gens du Livre qui a cru en son Prophète et a cru en Muḥammad ﷺ ; l'esclave qui respecte le droit d'Allah et celui de ses maîtres ; et l'homme qui dispose d'une esclave qu'il éduque et dont il parfait l'éducation, qu'il instruit et dont il parfait l'instruction, puis qu'il affranchit et épouse, il aura une double récompense ». [1] En rapportant ce hadith, al-Bukhârî lui consacre le chapitre : de l'enseignement de l'homme à son esclave et son épouse. Cette tradition incite donc le musulman à prodiguer le savoir à sa conjointe, en tant que tradition du Prophète ﷺ et prescription de l'islam.

Ibn Ḥajar explique : « L'adéquation entre le hadith et l'intitulé du chapitre concernant l'esclave, textuellement, et l'épouse, par analogie, se situe dans le fait que la considération à l'égard des femmes libres quant à l'enseignement des impositions d'Allah et des traditions de Son Messager ﷺ est plus grande que celle à l'égard des esclaves ». [2]

Cette orientation prophétique contribue à former la femme sur le plan de la connaissance et intensifie son sentiment de responsabilité dans ce domaine en considérant qu'elle fait partie de ceux qui participent à l'édification de la société et à la formation des générations.

1 Al-Bukhârî n°97.
2 *Fatḥ al-Bârî*, t.1, p.190.

Le Prophète ﷺ était le plus assidu à instruire ses épouses. Al-Shifâ' Bint 'Abd Allah rapporte : « Le Prophète ﷺ entra auprès de moi et demanda : "N'enseignerais-tu pas à celle-ci l'exorcisme contre les pustules tout comme tu lui as enseigné l'écriture ?" »[1] Ibn al-Qayyim souligne : « Ce hadith indique la permission [pour l'homme] d'enseigner l'écriture aux femmes ».[2]

Dans son *Tafsîr*, al-Alûsî cite une preuve particulièrement subtile quant au fait que l'homme doit instruire les membres de sa famille. Au sujet du verset : ﴿Ô vous qui avez cru ! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres﴾ (66 : 6), il déclare : « Cela sert d'argument pour prouver qu'il est du devoir de l'homme d'apprendre les obligations qui sont imposées et de les enseigner à ceux-ci. Certains savants incluent les enfants dans ﴿vos personnes﴾ parce que l'enfant est une partie de son père ».[3]

Veiller à ce que les femmes assistent aux cercles du savoir

Dans les deux *Saḥîḥ*, Um 'Aṭiyya rapporte : « Le Messager d'Allah ﷺ nous ordonnait, lors du *fiṭr* et du sacrifice, de laisser sortir les jeunes filles, les femmes indisposées et celles en âge de se voiler. Quant à celles indisposées, elles n'accomplissaient pas la prière, mais assistaient au bien et à l'invocation des musulmans. Je dis : "Ô Messager d'Allah ! L'une d'entre nous n'a peut-être pas de *jilbâb* (pour se couvrir décemment) ? Le Prophète ﷺ dit alors : "Que sa sœur la vête de son *jilbâb* !" — dans une autre

1 Abû Dâwud n° 3887 ; authentifié par al-Albânî.
2 *Zâd al-ma'âd*, t.4, p.185.
3 *Rûḥ al-ma'ânî*, t.28, p.156.

version : "Que son amie la vête de son *jilbâb* et qu'elles assistent au bien !" »[1]

Quand le Prophète ﷺ dit : « Que son amie la vête de son *jilbâb* et qu'elles assistent au bien ! », il incite clairement à ce qu'on les laisse sortir afin qu'elles profitent du savoir. Ce n'est qu'en raison de l'importance du savoir et l'attention de l'Élu ﷺ à ce qu'on instruise les femmes.

Ainsi, les jours de fête étaient l'occasion d'écouter le bien et le rappel. C'était aussi une des manifestations de la vie scientifique à l'époque et une chance offerte à la femme musulmane pour apprendre sa religion. Elle était donc présente et participait à de telles assemblées. Même la femme indisposée : son excuse ne l'empêchait pas de répondre présente et ne faisait pas obstacle à ce qu'elle en tire un bénéfice et assiste au bien et à l'invocation des musulmans.

Ibn Ḥajar dit : « On y trouve que la femme indisposée n'évite pas le rappel d'Allah ni les lieux du bien comme les assemblées du savoir et du *dhikr*, sauf dans les mosquées ».[2] Le Prophète ﷺ veillait donc même à la présence des femmes indisposées pour qu'elles s'instruisent et apprennent les préceptes de leur religion. Al-Bukhârî y consacre un chapitre intitulé : de la présence des femmes indisposées aux deux fêtes et à l'invocation des musulmans.

Ce hadith d'Um Hishâm Bint Ḥâritha prouve entre autres l'importance de cette présence et son influence sur la formation d'une connaissance scientifique chez la femme. Elle rapporte que le Prophète ﷺ donnait son sermon en citant le Coran et

1 Al-Bukhârî n° 937 et Muslim n° 2056, éd. al-Hadîth.

2 *Fatḥ al-Bârî*, t.1, p.424.

déclare : « Je n'ai appris ﴿*Qâf*. Par le Coran sublime ![1]﴾ que de la bouche du Messager d'Allah ﷺ. Il la récitait chaque vendredi sur le minbar, quand il prêchait aux fidèles ». [2] C'est parce que cette noble femme parmi les Compagnons ne cessait de se rendre dans la maison d'Allah qu'elle a pu apprendre cette sourate et la comprendre.

Ce hadith démontre l'intérêt du Prophète ﷺ et son attachement à la présence des femmes dans les assemblées de bien et du savoir. En effet, la prière englobe le sermon qui est l'une des portes du savoir. C'est l'une des clés de l'éducation et de l'orientation, étant donné que le discours est général et que toutes les sphères de la société y assistent. D'ailleurs, même celle qui ne trouvait pas de *jilbâb*, à cause de la pauvreté ou du fait qu'elle n'avait pas besoin de sortir, n'avait pas d'excuse. C'était le cas à l'époque pour les jeunes filles. Le Prophète ﷺ a alors donné l'ordre que la femme vête son amie d'un *jilbâb* dans le cadre de l'entraide dans le bien.

Um ʿAṭiyya se distingue dans la transmission de ce hadith, elle est la seule à le transmettre et délivrait des fatwas conformément aux enseignements qu'il contenait. Ibn Ḥajar précise : « Um ʿAṭiyya a émis des fatwas sur cette base après le Prophète ﷺ, durant un moment, comme l'indique ce hadith. Or, il n'est établi de la part d'aucun Compagnon que quiconque allait à l'encontre d'elle à ce propos ». [3]

1 Il s'agit de la cinquantième sourate du Saint Coran. Ndt.
2 Muslim n° 2015, éd. al-Hadîth.
3 *Fatḥ al-Bârî*, t.2, p.471.

Le Prophète ﷺ veille à instruire ses épouses même la nuit

Um Salama رضي الله عنها rapporte : « Une nuit, le Prophète ﷺ se réveilla et dit : "Pureté à Allah ! Que de troubles n'ont-ils pas été descendus cette nuit ! Et que de trésors n'ont-ils pas été découverts ! Réveillez les occupantes de l'appartement ! Il se peut d'une femme vêtue en ce monde soit nue dans l'au-delà" ».[1] Al-Bukhârî le rapporte et lui consacre le chapitre : du savoir et de l'exhortation durant la nuit. Ibn Hajar dit : « C'est-à-dire l'enseignement du savoir durant la nuit. L'auteur veut attirer l'attention sur le fait que l'interdiction de converser après le '*ishâ*' est spécifique à ce qui ne touche pas au bien. Quand le Prophète ﷺ dit : "les occupantes de l'appartement", il parle de réveiller spécifiquement celles-ci parce que ce sont elles qui étaient présentes à ce moment-là ou dans le cadre du précepte "Commence par ta propre personne, puis ceux dont tu as la charge !" »[2]

Il ajoute : « Il indique aussi par là ce qu'implique le fait de réveiller ses épouses, à savoir qu'elles ont le devoir de ne pas négliger l'adoration et se reposer sur le fait qu'elles sont les épouses du Prophète ﷺ ».[3]

Ce hadith nous enseigne également que l'homme doit réveiller son épouse la nuit, surtout lorsqu'un événement majeur se produit. Le savant doit mettre en garde son disciple de toute éventualité possible et lui indiquer ce qui permet de repousser ce danger.

1 Al-Bukhârî n° 115.
2 *Fath al-Bârî*, t.1, p.210.
3 *Fath al-Bârî*, t.2, pp.210-212.

Le Prophète ﷺ est l'enseignant modèle. Il a veillé à instruire ses épouses, tout comme il était attentif à l'enseignement des musulmanes. Elles étaient celles qui avaient le plus droit à une telle considération de sa part. Grâce à cette attention familiale prophétique, les Mères des croyants sont devenues des savantes bien instruites. Elles furent les premières à propager la religion et à diffuser la sunna prophétique parmi les gens. Leurs appartements étaient une destination privilégiée par les chercheurs du savoir. Celui qui avait une question, une fatwa à soumettre ou un besoin venait et trouvait auprès d'elles ce qu'il cherchait, son besoin était comblé. Par la grâce d'Allah envers cette communauté, les épouses du Prophète ﷺ étaient nombreuses, alors le savoir s'est diversifié et les questions scientifiques transmises d'elles furent nombreuses.

L'assiduité à rechercher le savoir

L'époque du Prophète ﷺ a connu un essor scientifique considérable et une interaction vivante de la part de l'ensemble des croyants, hommes et femmes, petits et grands. Ils se sont tournés vers les assises du savoir en foule et individuellement. Ils ont enduré les peines du voyage et les difficultés du chemin en contrepartie d'une question scientifique ou d'une fatwa religieuse. La femme musulmane a joué un grand rôle dans cet essor scientifique, le marquant d'une présence distinguée. Elle pose des questions, révise, demande des éclaircissements, débat et cherche à accroître son savoir. Elle œuvre pour comprendre et appliquer.

Ainsi, elle a obtenu un grand savoir et une profonde compréhension. L'intérêt du Prophète ﷺ pour l'instruction de la femme a eu un grand effet dans l'orientation de son cheminement scientifique. Cela a accentué son attachement et son activité particulière dans la recherche et la diffusion du savoir.

Je vais à présent passer en revue les différents éléments qui indiquent le vif intérêt de la femme à l'époque prophétique à rechercher le savoir et à assister aux assemblées de bien, afin d'accroître et d'illuminer la voie tracée par le Prophète ﷺ.

La femme exige son dû dans la recherche du savoir

Dans *Sahîh al-Bukhârî*, Abû Sa'îd al-Khudrî ﷺ rapporte qu'une femme vint au Messager d'Allah ﷺ : « Ô Messager d'Allah ! Les hommes s'en retournent avec tes paroles. Consacre-nous donc de toi-même un jour où nous viendrons te trouver et où tu nous enseigneras une partie de ce qu'Allah t'a enseigné ». Elles se regroupèrent et le Prophète ﷺ leur enseigna une partie de ce qu'Allah lui enseigna. Dans une autre version : « Les hommes t'accaparent à notre détriment ».

On voit bien que le Messager d'Allah ﷺ veillait à leur faire entendre le bien. Il leur réservait donc un enseignement particulier. Par ailleurs, la femme exigeait son dû dans la recherche du savoir en prenant exemple sur les hommes.

Quand la femme a su que la recherche du savoir était une obligation pour tout musulman, elle s'est empressée d'exiger ce dû sans se cacher derrière l'excuse de sa faiblesse ou la priorité des hommes aux assemblées prophétiques. Elle est sortie de chez elle pour rechercher ce dû à son avantage et à celui de ses semblables. Il y a un monde de différence entre la réclamation d'un prétendu dû comme le pouvoir, la direction ou la gouvernance et celle d'un dû légitime entraînant le bien de sa religion et l'acceptation de ses œuvres.

La recherche assidue du savoir

Um Salama ﵂ rapporte : « J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ interdire ces deux *rak'a* [surérogatoires après le *'aṣr*]. Mais par la suite, je l'ai vu les accomplir quand il pria le *'aṣr*. Puis, il entra chez moi tandis que des femmes des Banû Ḥarâm[1], des Anṣâr, s'y trouvaient. Je lui envoyai la servante avec cette consigne : "Tiens-toi près de lui et dis-lui : "Um Salama dit : "Ô Messager d'Allah ! Je t'ai entendu interdire ces deux *rak'a*. Or, je te vois les accomplir„" ! S'il fait signe de la main, éloigne-toi de lui !" Quand le Prophète ﷺ termina, il déclara : "Ô fille d'Abû Umayya ! Ta question portait sur les deux *rak'a* après le *'aṣr*. En fait, une délégation des Banû 'Abd al-Qays [2]est venue me trouver. Occupé avec eux, je n'ai pu accomplir les deux *rak'a* après le *ẓuhr*. Ce sont celles-ci" ».[3]

Ibn Ḥajar a dit : « On y voit la perspicacité d'Um Salama ﵂ et sa façon bienveillante de poser des questions et de s'intéresser à sa religion. C'est un peu comme si elle n'avait pas posé la question en raison de la présence de femmes chez elles. On en retire aussi les honneurs avec lesquels on accueille son hôte et le respect à son égard. On y trouve aussi qu'il ne faut pas laisser passer la chance de rechercher le savoir, même quand survient quelque préoccupation l'en empêchant, ainsi que la permission de se faire remplacer dans cette tâche. Enfin, on voit l'empressement de connaître la sentence relative à un problème afin d'éviter les suggestions sataniques (*waswasa*) ».[4]

1 Les Banû Ḥarâm constituent un clan tribal des Médinois *Anṣâr*. Ndt.

2 Les Banû 'Abd al-Qays représentent une tribu arabe vivant au nord de la péninsule arabique. Ndt.

3 Al-Bukhârî n° 1176 et Muslim n° 1933, éd. al-Hadîth.

4 *Fatḥ al-Bârî*, t.3, p.106.

Le hadith précédent nous démontre toute l'assiduité de la femme musulmane à comprendre sa religion et à poser des questions lorsqu'elle a une difficulté à comprendre. La question, c'est la moitié du savoir. On voit comme Um Salama fait bien attention aux actes du Prophète ﷺ, le législateur, et fait le lien avec ses paroles antécédentes et ce qu'elle a appris de sa pratique. Une telle assiduité, une telle précision dans la remarque et un tel questionnement quand il y a un problème de compréhension sont des qualités louables de celui qui recherche le savoir et figurent parmi les meilleurs moyens de comprendre et d'appliquer.

L'assiduité à apprendre

L'imam Muslim rapporte d'après Um Salama رضي الله عنها : « J'entendais les gens évoquer le Bassin, mais je ne l'avais pas entendu du Messager d'Allah ﷺ. Puis, un jour, tandis que la servante me coiffait, j'entendis le Messager d'Allah ﷺ dire : "Ô gens !" Je dis alors à la servante : "Écarte-toi de moi !" Elle répondit : "Il a appelé les hommes, non pas les femmes". Je répliquai : "Je fais partie des gens". Le Messager d'Allah ﷺ déclara : "Je serai votre devancier au Bassin. Qu'aucun de vous ne vienne à ma rencontre pour être écarté comme on écarte un chameau égaré ! Je demanderai alors : "Pourquoi cela ?" On répondra : "Tu ne sais pas ce qu'ils ont innové après toi". Je dirai alors : "Loin !" »[1]

Ce hadith est la preuve que la femme est concernée et est sujette à la responsabilisation, au même titre que l'homme. Elle fait partie de ceux à qui il est demandé d'écouter le discours et de le comprendre, ainsi que de connaître les injonctions et de

1 Muslim n° 5974, éd. al-Hadîth.

les mettre en application. Al-Nawawî dit : « Quand elle déclare : "Je fais partie des gens", c'est la preuve que les femmes sont inclues dans le discours adressé aux gens. C'est là un point qui fait l'unanimité. On a plutôt divergé sur le fait de l'inclure ou non quand le discours s'adresse aux hommes. Notre position est qu'elles n'y sont pas inclues. On en retire aussi la confirmation que la parole générale est d'application ».[1]

Ce hadith permet aussi de souligner l'assiduité à recevoir l'orientation prophétique et à suivre les nouvelles règles religieuses, à apprendre le savoir et à le rechercher à sa source originelle. Um Salama ﵂ se distingue par sa perspicacité et son grand pouvoir d'observation.

Enseigner le savoir par tous les moyens

Al-Bukhârî rapporte d'après Abû Salama Ibn 'Abd al-Raḥmân Ibn 'Awf : « Le frère de 'Âisha et moi entrâmes auprès de 'Âisha et il la questionna sur le lavage du Prophète ﷺ. Elle demanda alors qu'on lui apporte un récipient d'une contenance d'un *ṣâ'*[2] environ qu'elle versa sur sa tête. Entre elle et nous se trouvait un voile ».[3] Ce hadith fait autorité dans l'amour de la Mère des croyants 'Âisha ﵂ à propager le savoir et à instruire les gens par tous les moyens offerts et légitimes, de sorte que le devoir de transmission du savoir soit entièrement rempli.

Le cadi 'Iyâḍ dit : « Le sens apparent indique que les deux hommes ont vu ce qu'elle a fait au niveau de sa tête et du haut de son corps, ce qui fait partie de ce qu'il est autorisé au *maḥram*

1 *Sharḥ ṣaḥîḥ Muslim*, t.15, p.58.
2 Le *ṣâ'* est une unité de mesure prophétique équivalent à environ 2,6 kg.
3 Al-Bukhârî n° 248.

de voir. En effet, c'est la tante maternelle par allaitement d'Abû Salama, étant donné que sa sœur Um Kalthûm l'a allaité. Elle a couvert le bas de son corps, ce qui fait partie de ce qu'il n'est pas autorisé au *maḥram* de voir. Autrement, son lavage en leur présence n'aurait aucun sens ». [1]

Ibn Ḥajar dit : « Dans l'acte de 'Âisha رضي الله عنها, il y a la preuve qu'il est recommandé d'enseigner par l'action parce que cela a un plus grand effet sur l'esprit. Comme la question pouvait comprendre la modalité et la quantité, ils ont eu la confirmation de deux vérités : quant à la modalité, c'est en se limitant à verser de l'eau ; pour ce qui est de la quantité, c'est en se limitant à un *ṣâ'* ». [2]

Les questions des femmes à ce propos sont nombreuses. Les citer toutes tirerait en longueur, j'en sélectionnerai donc quelques-unes…

La femme s'enquiert de sa religion

1. Al-Bukhârî rapporte dans le chapitre de la pudeur dans le savoir (n°130), d'après 'Âisha رضي الله عنها : « Quelles femmes merveilleuses que celles des Anṣâr ! La pudeur ne les a pas empêché de s'instruire dans la religion ». Um Salama رضي الله عنها dit : « Um Sulaym vint dire au Messager d'Allah ﷺ : "Ô Messager d'Allah ! Allah n'a point honte de la vérité. La femme doit-elle faire un quelconque lavage lorsqu'elle éjacule ?" Le Prophète ﷺ répondit : "Si elle voit le liquide". Um Salama se couvrit alors — c'est-à-dire le visage — et demanda : "Ô Messager d'Allah ! La femme éjacule-t-elle ?"

1 *Fatḥ al-Bârî*, t.1, p.365.
2 *Fatḥ al-Bârî*, t.1, p.365.

Il répliqua : "Oui, malheur à toi[1] ! Comment donc son enfant lui ressemblerait-il !?" »

Ce texte confirme le fait que la femme sort pour rechercher le savoir et s'instruire dans sa religion parce qu'elle est consciente de sa responsabilité personnelle sur ce plan. Elle le fait pour en tirer des avantages pour elle-même, mais aussi pour ses pairs par la suite. Ce faisant, elle profite aux femmes de la communauté par le savoir et la pratique.

Ibn Ḥajar déclare : « On en retire le fait que la femme pose elle-même une fatwa et l'énoncé de situations qui attendent des réponses religieuses ».[2] Dans ce hadith, la Mère des croyants ʿÂisha ﵂ fait l'éloge de cette pudeur louable dans le savoir et l'apprentissage, chose qui fait partie de la nature de la femme. Toutefois, cela n'a pas empêché la femme musulmane de poser des questions sur les préceptes importants de sa religion et ce qui lui pose problème, même si cela relève de points gênants à évoquer.

On retire aussi de ce hadith la politesse à avoir dans le discours et la question. On voit bien qu'Um Sulaym introduit sa question de sorte à lever toute crainte de la gêne, ce que le Prophète ﷺ n'a pas rejeté.

2. ʿÂisha ﵂ rapporte : « Fâṭima Bint Abî Ḥubaysh vint dire au Prophète ﷺ : "Ô Messager d'Allah ! Je suis une femme atteinte de métrorragie qui ne devient pas pure. Dois-je délaisser la prière ?" Le Messager d'Allah ﷺ répondit : "Non, il s'agit là d'une

1 *Litt.* : « Que ta main soit couverte de poussière ! » C'est une expression arabe marquant l'étonnement et dont le sens littéral n'est pas visé. Ndt.

2 *Fatḥ al-Bârî*, t.1, p.398.

veine et non des règles. Quand viennent tes règles, délaisse la prière. Quand elles partent, lave le sang, puis prie ». [1]

Voilà donc comment la femme sort de chez elle pour s'enquérir de l'état de pureté et de la prière sans honte ni indécence grossière. Car il s'agit de religion et la validité de la prière en dépend. Elle s'est donc empressée de questionner le Prophète ﷺ sur ce qui lui pose problème et qu'on a honte de dire généralement.

Ibn Ḥajar dit : « On en retire la permission pour la femme de poser elle-même des questions et de parler de vive voix à un homme de ce qui concerne spécifiquement les femmes. Il y a aussi la permission d'entendre sa voix quand c'est nécessaire, de poser des questions sur ce qui est gênant à évoquer et de citer sans détour quelque chose d'assez répugnant quand c'est nécessaire ». [2]

3. ʿÂisha رضي الله عنها rapporte qu'une femme interrogea le Prophète ﷺ sur le lavage des menstrues, qui lui expliqua comment faire. Il dit : « Prends un morceau de coton imbibé de musc que tu utiliseras pour te purifier ». Elle demanda : « Comment me purifier ? » Il répéta : « Utilise-le pour t'en purifier ». Et elle d'insister : « Comment ? » Il s'exclama : « Pureté à Allah ! Purifie-toi ! » Je la tirai alors vers moi et lui dis : « Utilise-le en suivant les traces de sang ». [3]

On retire de ce hadith l'attachement de la femme aux questions relatives à la pureté et à ce qui relève de son adoration et de sa religion, même dans les questions privées qui sont gênantes à évoquer. Ibn Ḥajar précise : « On en retire que la femme interroge le savant sur les états gênants qui la concernent. Voilà

1 Al-Bukhârî n° 300.
2 *Fatḥ al-Bârî*, t.1, p.410.
3 Al-Bukhârî n° 308.

pourquoi 'Âisha disait au sujet des *Anṣâr* : "La pudeur ne les a pas empêchées de s'instruire dans la religion" ».[1]

On peut déduire de ce hadith une leçon pédagogique dans l'enseignement, à savoir la tentative de faire comprendre à l'apprenant et la répétition de l'information, même par des moyens divers. Ibn Ḥajar a dit : « ...ainsi que le fait de répéter la réponse pour la faire comprendre au questionneur. Il l'a répété alors qu'elle n'avait pas compris au début, parce que la réponse se trouve dans le fait qu'il a détourné le visage quand il a dit : "Fais tes ablutions". C'est-à-dire quand il est gênant de faire face à la femme en lui parlant sans détour. Ainsi, il s'est contenté de s'exprimer par le contexte et non les mots. 'Âisha ﵂ l'ayant compris de sa part s'est chargée de le lui enseigner. Al-Bukhârî y consacre un chapitre qu'il intitule : des préceptes connus selon des indications ».[2]

4. Abû Sa'îd al-Khudrî rapporte : « Le Messager d'Allah ﷺ sortit le jour du sacrifice ou de la rupture du jeûne en direction de la *muṣallâ*[3] et passa près des femmes. Il dit : "Ô vous les femmes ! Faites l'aumône, car j'ai vu que vous étiez les occupants les plus nombreux de l'Enfer !" Elles demandèrent : "Pour quelle raison, ô Messager d'Allah !" Il répondit : "Vous multipliez les malédictions et reniez les bienfaits du conjoint. Je n'ai pas vu une personne dont la raison et la religion sont déficientes plus aptes à faire perdre la raison d'un homme ferme que vous". Elles demandèrent : "Que sont nos déficiences de la religion et de la raison, ô Messager d'Allah ?"

1 *Fatḥ al-Bârî*, t.1, p.416.
2 *Fatḥ al-Bârî*, t.1, p.416.
3 Lieu de prière à l'extérieur où les offices des deux fêtes sont célébrés. Ndt.

Il répliqua : "Le témoignage de la femme ne vaut-il pas la moitié de celui de l'homme ?" — "Effectivement", dirent-elles. — "Voilà la déficience dans sa raison. Lorsqu'elle est indisposée, n'est-il pas vrai qu'elle ne prie pas ni ne jeûne ?" — "En effet". — "Voilà sa déficience dans sa religion", conclut-il ». [1]

Ce texte renferme plusieurs leçons dont les plus importantes sont : l'assiduité de la femme musulmane à accroître son savoir et faire évoluer sa religion en assistant aux assemblées du bien et aux rencontres entre musulmans, afin de bénéficier de la récompense de la réception, puis de la transmission du savoir, et de gagner l'honneur du titre de Compagnon. On en retire aussi le questionnement avec politesse et respect, sans honte ni orgueil. Or, c'est avec le questionnement que le savoir s'accroît et que le sens se clarifie, même si l'enseignant s'avère être le meilleur de tous les hommes. On voit aussi que la femme s'interroge et dialogue pour que l'apaisement gagne son cœur, que sa raison s'élève grâce à la guidance de sa religion et que sa foi s'intensifie grâce aux éclaircissements du Prophète ﷺ.

La considération du Prophète ﷺ à l'égard de la femme musulmane est très grande. Il lui réserve son discours et son attention, il écoute sa parole et répond à ses questions avec plaisir. À travers les précédents exemples et de nombreux autres, le fruit de la considération du Prophète ﷺ à l'égard de la femme nous apparaît, ainsi que la formation religieuse qu'il lui prodigua et à faire attention à sa raison et sa compréhension. Il en résulte l'assiduité à rechercher le savoir. Ainsi, la femme musulmane interrogeait, posait des questions, était présente, discutait et veillait à comprendre les préceptes religieux afin d'avoir l'honneur d'appliquer la religion correcte et de s'y attacher.

1 Al-Bukhârî n° 298.

Sa distinction sur le plan du savoir et la démonstration de sa capacité à le rechercher et à l'offrir

L'époque de la prophétie, la femme n'était pas uniquement une personne qui mémorisait ou transmettait des narrations sans analyse ou compréhension. Au contraire, elle se distinguait dans son savoir et était apte à l'offrir. Elle soumettait ce qu'elle retenait à sa raison et à son cœur. Quand une question lui était obscure ou qu'une compréhension lui posait problème, elle n'était pas tranquille jusqu'à ce qu'elle pose sa question et demande des détails.

C'est à ce propos que le correcteur d'*al-Ijâba*[1] d'al-Zarkashî dit de Âisha ﵂ : « Elle posait beaucoup de questions dans le savoir et ne trouvait la tranquillité que lorsqu'elle satisfaisait sa conscience et dévoilait tout ce qui lui était caché parmi ce qui l'entourait. Elle a ainsi posé des questions au Messager d'Allah ﷺ sur tout ce qui relève des thèmes de la jurisprudence, du Saint Coran, des informations traditionnelles et des choses de l'invisible, ainsi que des événements et des diverses affaires... C'est là le cas pour toute personne dotée d'un penchant naturel pour le savoir. Plus ses connaissances grandissent, plus elle cherche à savoir ce qu'il y a au-delà. Quant à l'ignorant, il ne se sent pas concerné par le questionnement. Quand il parvient à

1 Il s'agit de l'ouvrage du célèbre savant Badr al-Dîn al-Zarkashî dans lequel il recensa plusieurs questions au sujet desquelles ʿÂisha ﵂ émit des objections par rapport aux avis d'autres Compagnons à leur sujet. Ce livre est intitulé *al-Ijâba li îrâd ma-stadrakathu ʿÂisha ʿalâ al-ṣaḥâba*. L'auteure évoquera cet ouvrage plus loin.

une connaissance qu'on lui expose, il est le dernier à rechercher davantage de savoir ».[1]

Quand on réfléchit sur les différents aspects de la distinction de la femme sur le plan du savoir à l'époque de la prophétie, on constate les points suivants :

Approfondir la recherche du savoir

Al-Bukhârî rapporte d'après Ibn Abî Mulayka que 'Âisha, l'épouse du Prophète ﷺ, n'écoutait jamais une chose qu'elle ne connaissait pas sans approfondir la question jusqu'à savoir. Le Prophète ﷺ dit une fois : « Quiconque est jugé sera châtié ». 'Âisha intervint en disant : « Allah le Très-Haut ne dit-Il pas : ﴿il sera soumis à un jugement facile﴾ (84 : 8) ? » Il répondit : « Il s'agit là de l'exposition [des péchés]. Mais celui avec qui on débat du jugement sera perdu ».[2]

C'est comme cela qu'était l'intelligente jurisconsulte. Elle passe en revue les preuves et fait le lien entre elles. Ce faisant, elle s'élève et obtient le titre de savante. Son lien avec le Messager d'Allah ﷺ et son apprentissage de lui ne l'ont pas empêché d'approfondir et de questionner afin de rendre les choses claires et de comprendre ce qui lui posait problème.

Ibn Hajar dit : « Dans ce hadith, on voit toute l'assiduité de 'Âisha à chercher à comprendre les sens du hadith et que le Prophète ﷺ ne se mettait pas en colère contre cette attitude d'approfondissement dans le savoir. On y trouve aussi la permission de débattre et de confronter la sunna au Coran. On y trouve également qu'une telle question ne s'inscrit pas dans l'in-

1 *Al-Ijâba*, p.4.
2 Al-Bukhârî n° 103.

terdiction faite aux Compagnons par le Très-Haut : ﴿Ne posez pas de questions sur des choses[1]﴾ ».[2]

L'imam Muslim rapporte d'après Ibn Jurayj : Abû al-Zubayr m'informe qu'il a entendu Jâbir Ibn 'Abd Allah dire : Um Mubashshir m'informe qu'elle a entendu le Prophète ﷺ dire chez Hafsa : « S'il plaît à Allah, personne parmi les Compagnons de l'arbre[3] n'entrera en Enfer ; il s'agit de ceux qui ont fait le serment sous celui-ci ». – « Si, ô Messager d'Allah ! », dit Hafsa. Il la rabroua, mais elle répliqua : ﴿Il n'y a personne parmi vous qui ne passera pas par (l'Enfer)﴾. Le Prophète ﷺ dit alors : « Allah ﷻ a dit : ﴿Ensuite,Nous délivrerons ceux qui étaient pieux et Nous y laisserons les injustes agenouillés﴾ (19 : 71-72) ».[4]

Ce hadith indique comment Hafsa رضي الله عنها se distingue en tant que femme savante. Elle approfondit et débats de questions scientifiques. Elle reprend son enseignant alors qu'il est le meilleur de la création. Ceci montre bien le courage dont elle fait preuve dans la vérité tout en étant parfaitement polie. Al-Nawawî dit : « On y trouve le débat, la contestation et la réponse dans le but d'orienter, qui est le dessein de Hafsa. Elle ne cherchait pas du tout à rejeter sa parole ».[5]

1 Le verset est : ﴿Ô les croyants ! Ne posez pas de questions sur des choses qui, si elles vous étaient divulguées, vous mécontenteraient. Et si vous posez des questions à leur sujet, pendant que le Coran est révélé, elles vous seront divulguées﴾ (5 : 101). Dans ce verset, Allah ﷻ éduque les croyants et leur demande de ne pas poser de question inutile, car il se peut que la réponse leur enseigne un précepte qui leur déplaira et leur sera difficile à entendre. Ndt.

2 *Fatḥ al-Bârî*, t.1, p.197.

3 Les Compagnons de l'arbre (*aṣḥâb al-shajara*) fait référence à ceux qui prêtèrent serment au Messager ﷺ sous l'arbre lors de l'année de Hudaybiya, la sixième année de l'Hégire. Ndt.

4 Muslim n° 6404, éd. al-Hadîth.

5 *Sharḥ ṣaḥîḥ Muslim*, t.16, p.58.

Le recours au dialogue logique durant l'apprentissage

Um Salama ﵂ rapporte qu'elle interrogea le Messager d'Allah ﷺ quand il évoqua la longueur du vêtement inférieur de la femme. Il répondit : « Elle laisse traîner un empan ». Um Salama reprit : « Alors, une partie [de leurs pieds] se dévoilera ». Le Prophète ﷺ répliqua : « Alors une coudée, elle n'ira pas au-delà ».[1] Dans une autre version d'après Ibn 'Umar, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Celui qui laisse traîner son vêtement par orgueil, Allah ne le regardera pas le Jour de la Résurrection ». Um Salama intervint : « Comment doivent alors faire les femmes avec leurs pans ? » Il répondit : « Elles laissent traîner un empan ». Elle répliqua : « Alors, leurs pieds se dévoileront ». Il conclut : « Elles laissent alors traîner une coudée, elles ne vont pas au-delà ».[2]

Ici, apparaissent la profonde compréhension de la savante intelligente, Um Salama, sa façon agréable de poser sa question, sa déduction, son dialogue respectueux et sa façon de recevoir le savoir. En effet, elle a compris que le discours s'adressait aux hommes et aux femmes. Ainsi, par sa question, elle demande comment les femmes doivent faire avec leurs pans. Sa question était sensée et logique, mais n'y pense qu'une croyante fortement attachée à son hijab et à sa pudeur. Par ailleurs, quand le Prophète ﷺ lui a répondu : « Elles laissent traîner un empan », cela ne lui a pas suffi. Elle a répliqué en montrant toute son assiduité et sa circonspection. Son dialogue a été un enseignement pour toutes les femmes après elles qui recherchent le savoir, à savoir qu'il est impératif de demander des explications et des

1 Abû Dâwud n° 4117 ; jugé authentique par al-Albânî.
2 Al-Tirmidhî n° 1731 ; jugé authentique par al-Albânî.

détails dans les questions scientifiques, quel que soit le niveau du savoir de l'enseignant ou du cheikh. Cela n'empêche en rien de débattre avec lui et d'approfondir le sujet, de sorte que les choses s'éclaircissent et que les vérités apparaissent. Qu'Allah soit loué pour cette religion !

La vérification par le débat et le dialogue

Al-Bukhârî et Muslim rapportent d'après Um al-Fadl Bint al-Hârith que des gens qui étaient chez elle divergèrent au sujet du jeûne du Prophète ﷺ. Certains affirmèrent : « Il jeûne » et d'autres : « Il ne jeûne pas ». Elle envoya alors un bol de lait au Prophète ﷺ qui se tenait sur son chameau et il le but. [1]

Dans ce hadith, la savante et jurisconsulte Um al-Fadl se distingue parmi les hommes et les femmes de par son attitude sage. En effet, elle mit fin à la polémique et à la divergence concernant cette question scientifique, à savoir le jeûne du jour de 'Arafât pour le pèlerin. Elle a réussi à trancher et à mettre fin à la divergence par un moyen pratique intelligent. Elle a envoyé au Prophète ﷺ un bol de lait et il but devant tout le monde. La réponse à quiconque était en désaccord et polémiquait était donc expéditive et puissante. Cette femme a joué un rôle considérable dans la mise au point au sujet de cette divergence et la mise en avant de la vérité. L'érudit Ibn Hajar dit : « L'une des leçons à tirer de ce hadith est que les hommes et les femmes peuvent débattre au sujet du savoir ». [2]

1 Al-Bukhârî n° 1887 et Muslim n° 2632, éd. al-Hadîth.
2 *Fath al-Bârî*, t.4, p.238.

Des femmes surpassent les hommes dans le savoir

L'éducation spirituelle dont a bénéficié la femme musulmane à l'époque du Prophète ﷺ, la formation scientifique qui lui était réservée et l'effort considérable qu'elle a fourni dans la recherche du savoir ont permis de produire des femmes savantes qui se distinguent particulièrement et surpassent les hommes dans l'étendue du savoir, le regroupement des connaissances et la profonde compréhension. Parmi celles qui ont atteint ce haut degré, on trouve la Mère des croyants 'Âisha رضي الله عنها. Elle portait l'étendard du savoir à son époque. Les éléments suivants le prouvent.

Al-Tirmidhî rapporte d'après Abû Mûsâ : « Jamais nous autres, les Compagnons de Muḥammad ﷺ, ne rencontrions de problème dans la compréhension d'un hadith et n'interrogions 'Âisha sans trouver auprès d'elle un savoir le concernant ».[1]

Dans les *Ṭabaqât* d'Ibn Sa'd, on peut lire d'après Maḥmûd Ibn Labîd : « Les épouses du Prophète ﷺ mémorisaient de nombreux hadiths du Prophète ﷺ. Mais il n'y avait pas de pareil à 'Âisha et Um Salama. Aussi, 'Âisha donnait des fatwas à l'époque de 'Umar et de 'Uthmân, et ce jusqu'à sa mort, puisse Allah lui faire miséricorde ! Les grands Compagnons du Messager d'Allah ﷺ, 'Umar et 'Uthmân après lui, lui faisaient parvenir des questions et l'interrogeaient sur les traditions (*sunan*) ».[2]

Abû Salama Ibn 'Abd al-Raḥmân rapporte : « Je n'ai vu personne qui connaisse plus les traditions du Messager d'Allah ﷺ, qui n'ait d'avis plus avisé quand on en avait besoin et qui ne

1 Al-Tirmidhî n° 3883 ; jugé authentique par al-Albânî.
2 *Al-Ṭabaqât al-kubrâ*, t.2, p.375.

connaissait mieux dans quelle circonstance un verset avait été révélé ou une injonction que 'Âisha ».[1]

'Abd al-Rahmân Ibn al-Qâsim rapporte d'après son père : « 'Âisha donnait librement des fatwas durant le califat d'Abû Bakr, de 'Umar, de 'Uthmân, et ainsi de suite jusqu'à sa mort, qu'Allah lui fasse miséricorde ».[2]

Les Mères des croyants ont eu un grand mérite dans la diffusion de la religion et la propagation de la sunna prophétique au sein des gens. Leurs appartements étaient des écoles que les chercheurs du savoir privilégiaient. Le questionneur trouvait auprès d'elles sa réponse, de même que celui qui demandait une fatwa. Elles ont entendu le Prophète ﷺ et ont assisté aux détails mouvementant sa vie et son adoration. Sans cette transmission, de nombreuses traditions de valeur auxquelles d'autres n'ont pas pu assister et que personne d'autre n'a transmis nous auraient échappé. C'était en raison de l'étendue de leur savoir.

L'imam Muslim rapporte d'après Thumâma Ibn Hazn al-Qushayrî : « Je rencontrai 'Âisha et la questionnai sur le *nabîdh*[3]. Elle appela alors une servante abyssinienne et dit : "Interroge celle-ci ! Car c'est elle qui préparait le *nabîdh* pour le Messager d'Allah ﷺ" ».[4]

1 *Al-Tabaqât al-kubrâ*, t.2, p.375.

2 Idem.

3 Le *nabîdh* désigne une boisson faite à partir de dattes, de raisins ou de raisins secs trempés dans de l'eau. Cette boisson peut devenir enivrante en fonction du degré de fermentation. Ndt.

4 Muslim n° 5231, éd. al-Hadîth.

Dans son *Musnad*, l'imam Aḥmad rapporte d'après Marwân[1] : « Comment pouvons-nous être interrogés alors que les épouses du Prophète ﷺ sont parmi nous !? » Il envoya alors quelqu'un interroger Um Salama رضي الله عنها au sujet du hadith relatif au délaissement des ablutions suite à la consommation d'un aliment touché par le feu.[2]

Le fait que les pieux Anciens se tournaient vers Um Salama pour l'interroger est la preuve de l'étendue de son savoir et de sa maîtrise dans le champ de la fatwa.

Le retour vers la femme en cas de litige et de divergence

La femme a atteint un prestige dans le savoir, faisant d'elle une référence en cas de divergence et un arbitre en cas de litige. C'est là la preuve de son haut rang, de sa maîtrise du savoir et de sa distinction dans la réception et la transmission de celui-ci. Citons quelques exemples.

Ses narrations exclusives font autorité

L'imam Muslim rapporte dans son *Ṣaḥîḥ* d'après Ṭâwus : « Je tenais compagnie à Ibn 'Abbâs quand Zayd Ibn Thâbit demanda : "Donnes-tu comme fatwa que la femme indisposée peut partir sans que son ultime acte soit la visite à la Demeure ?" Ibn 'Abbâs

1 Marwân Ibn al-Ḥakam es un prince instruit et versé dans le savoir religieux de la dynastie omeyyade qui fut d'abord le secrétaire du Compagnon 'Uthmân Ibn 'Affân رضي الله عنه lors de son califat, puis gouverneur de Médine avant de devenir plus tard le quatrième calife omeyyade. Il décéda l'an 65H./685 apr. J.-C. Ndt.

2 Aḥmad, t.6, p.317.

lui répondit : "Si tu ne me crois pas, va donc interroger Unetelle parmi les *Ansâr*, si le Messager d'Allah ﷺ ne lui a pas donné un tel ordre !" Zayd Ibn Thâbit revint ensuite auprès d'Ibn 'Abbâs en riant tout en disant : "Je ne vois rien d'autre, si ce n'est que tu as dit vrai" ». [1]

Dans ce texte, il est indiqué que Zayd, l'un des grands Compagnons, s'est tourné vers cette femme parmi les *Ansâr* quand il eut une divergence avec Ibn 'Abbâs sur la question du *tawâf* d'Adieu de la femme indisposée. La réponse qu'elle lui donna fut décisive et définitive dans cette divergence.

Abû Salama rapporte : « Un homme vint trouver Ibn 'Abbâs tandis qu'Abû Hurayra était en sa compagnie. L'homme dit : "Je voudrais que tu me donnes une fatwa au sujet de la femme qui enfante quarante nuits après le décès de son mari". Ibn 'Abbâs dit : "C'est au terme de l'un des deux délais[2]". J'intervins : "﴿Et quant à celles qui sont enceintes, leur période d'attente se terminera à leur accouchement﴾ (65 : 4)" et Abû Hurayra confirma : "Je suis avec le fils de mon frère — c'est-à-dire Abû Salama". Ibn 'Abbâs envoya alors son domestique Kurayb pour interroger Um Salama. Elle dit : "Le mari de Subay'a al-Aslamiyya [3] fut tué alors qu'elle était enceinte. Elle enfanta quarante nuits après sa mort et on demanda sa main, alors le Messager d'Allah ﷺ la maria" ». [4]

Le hadith indique qu'on a eu recours à l'arbitrage de la savante et de la jurisconsulte Um Salama. Sa réponse fut alors une réfé-

1 Muslim n° 3221, éd. al-Hadîth.

2 Les deux délais désignent ici respectivement celui de la période de grossesse et celui de la période de viduité suite au décès du mari qui est de quatre mois et dix jours. Ndt.

3 Il s'agit de Subay'a Bint al-Hârith al-Aslamiyya, qui se convertit très tôt à l'islam et fut d'un grand soutien au Messager ﷺ. Femme pieuse et brillante sur le plan du savoir, elle devint une référence incontournable dans le domaine de la fatwa et de la transmission de la Tradition prophétique à Médine. On ne connait pas exactement sa date de décès. Ndt.

4 Al-Bukhârî n°4626.

rence. Ibn Ḥajar déclare : « On en retient le fait de se tourner vers les personnes les plus savantes quand un problème survient ». [1]

La femme savante reprend les Compagnons

Celle qui se distingue dans ce domaine est la traditionniste, la jurisconsulte, la savante, la Mère des croyants ʿÂisha رضي الله عنها. Elle a repris les grands Compagnons et il arrivait qu'elle était en désaccord avec eux en raison de son opinion, d'une sunna qu'elle détenait ou d'un savoir supplémentaire. Al-Zarkashî en parle dans son ouvrage unique *al-Ijâba li îrâd ma-stadrakathu ʿÂisha ʿalâ al-ṣaḥâba*. Parmi cela, on trouve :

L'imam Muslim rapporte d'après Abû al-Zubayr ʿUbayd Ibn ʿUmayr : « ʿÂisha apprit que ʿAbd Allah Ibn ʿAmr ordonnait aux femmes de dénatter leurs cheveux pour le lavage rituel. Elle s'exclama alors : "Étonnant cet Ibn ʿAmr ! Il ordonne aux femmes de dénatter leurs cheveux quand elles font le lavage rituel ! Pourquoi ne leur ordonne-t-il pas également de se raser la tête ? Pourtant, je me lavais en compagnie du Messager d'Allah ﷺ, d'un même récipient, et je ne faisais rien de plus que répandre de l'eau à trois reprises sur ma tête" ». [2]

Il rapporte aussi d'après ʿAmra Bint ʿAbd al-Raḥmân : elle l'informe avoir entendu mentionner en présence de ʿÂisha ces propos de ʿAbd Allah Ibn ʿUmar : « Certes, le défunt est châtié en raison des pleurs du vivant ». ʿÂisha dit : « Qu'Allah pardonne à Abû ʿAbd al-Raḥmân ! Il n'a pas menti, mais a oublié ou s'est trompé. En fait, le Messager d'Allah ﷺ passa près d'une juive qu'on pleurait et déclara : "Ils la pleurent. Or, c'est elle qui est

1 *Fatḥ al-Bârî*, t.9, p.475.
2 Muslim n° 747, éd. al-Ḥadîth.

châtiée dans sa tombe" ».[1] ʿÂisha ﵂ a donc repris Ibn ʿUmar ﵁ tout en respectant les règles de la divergence. Elle a corrigé son erreur et lui a trouvé des excuses. Quelle savante et enseignante honorable et quelle éducatrice de mérite !

Abû Bakr Ibn ʿAbd al-Raḥmân Ibn al-Ḥârith Ibn Hishâm rapporte : « J'entendis Abû Hurayra ﵁ donner des exhortations et dire : "Que celui qui se retrouve à l'aube en état d'impureté majeure (*janâba)* ne jeûne point !" J'en fis part à ʿAbd al-Raḥmân Ibn al-Ḥârith – son fils Abû Bakr le lui fit part aussi – qui le désapprouva. ʿAbd al-Raḥmân partit alors. Je le suivis jusqu'à ce que nous arrivassions chez ʿÂisha et Um Salama ﵄. ʿAbd al-Raḥmân les questionna à ce propos et toutes les deux répondirent : "Il arrivait qu'au matin le Prophète ﷺ soit en état de *janâba*, sans que ce soit dû à un rêve. Ensuite, il jeûnait" ».[2] Ici, Abû Hurayra ﵁ se rétracte par rapport à ce qu'il transmettait sur base de la parole d'Um Salama et de ʿÂisha ﵄. La divergence sur la question a pu ainsi être levée parce qu'elles l'ont reprise.

Les recueils de hadiths ont consigné des traditions et des hadiths dont les femmes sont les seuls transmetteurs connus. Ils font donc autorité en matière d'argumentation jurisprudentielle et d'élaboration de règles et de fondements. Combien de sentences n'ont-elles pas été édictées sur base du hadith d'une femme ! Que de sunnas n'ont-elles pas été observées alors qu'une femme en sont l'origine ! Parmi les hadiths que les femmes transmettent exclusivement, il y a celui d'al-Furayʿa[3] concer-

1 Muslim n° 2156, éd. al-Ḥadîth.

2 Muslim n° 2589, éd. al-Ḥadîth.

3 Furayʿa Bint Mâlik al-Anṣâriyya est une femme Compagnon médinoise. Elle participa au Serment d'Agrément (*bayʿat al-riḍwân*) l'an 6H. Elle était connue pour sa piété et son savoir. Le moment de son décès ne nous est pas connu, mais on estime qu'elle a connu les débuts du Califat bien guidé. Ndt.

nant le logement de la veuve.[1] Par ailleurs, parmi les Suiveurs, la noble Zaynab Bint Ka'b Ibn 'Ujra[2] est la seule à transmettre ce hadith d'après al-Furay'a. Quant à 'Uthmân Ibn 'Affân ﷺ, il a accepté ce hadith et l'a mis en application en présence des Émigrés et des *Anṣâr*.[3] Les savants l'ont aussi accepté, de même que la plupart des jurisconsultes des diverses régions l'ont mis en application.

C'est ainsi que cette noble femme parmi les Compagnons a été une référence dans ce domaine pour les grands Compagnons et le Suiveurs. Ils l'interrogeaient sur la sentence du Messager d'Allah ﷺ, tout comme son hadith restera la référence des traditionnistes jusqu'à la fin des temps.

On compte aussi parmi celles qui ont obtenu un tel honneur et dont le récit est resté un hadith que l'on transmet, une sunna observée et une sentence appliquée, Fâṭima Bint Qays qui rapporte du Prophète ﷺ la dépense et le logement attribués en faveur de la femme définitivement répudiée.[4] Les grands Suiveurs ont recueilli ce hadith de la bouche de Fâṭima et l'ont transmis de sa part, son nom y étant attaché jusqu'à la fin des temps. Les savants et les jurisconsultes ont développé de nombreux débats autour de ce hadith au sujet des règles que l'on en déduit. Ils ont adopté plusieurs positions et leur référence est le récit de Fâṭima Bint Qays.

De nombreux hadiths sont partagés par les hommes et les femmes, sauf que la transmission des femmes reste la référence

1 Abû Dâwud n°2300 ; jugé authentique par al-Albânî.

2 Zaynab Bint Ka'b Ibn 'Ujra est une femme appartenant à la génération des Suiveurs. Elle fut l'épouse du célèbre Compagnon Abû Sa'îd al-Khudrî. Le moment de son décès ne nous est pas connu. Ndt.

3 *Al-Ṭabaqât* d'Ibn Sa'd, t.8, p.367.

4 Muslim n° 3697, éd. al-Ḥadîth.

en la matière. Le hadith d'Um 'Aṭiyya ﵂ concernant le lavage du mort [1] est une référence en la matière. Asmâ' Bint 'Umays transmet le hadith sur le mérite des gens du bateau [2] et dit : « J'ai vu Abû Mûsâ et les gens du bateau venir chez moi groupe après groupe pour me questionner sur ce hadith. Rien sur terre n'est plus cher à leurs yeux ni ne leur procure plus de joie que ce que le Messager d'Allah ﷺ leur a dit. J'ai vu Abû Mûsâ me demander de lui répéter ce hadith ». [3]

Il y aussi le long hadith de l'espionne [4] et la description de la sortie du Faux Messie. Malgré la longueur du hadith, la précision des événements le composant et son étrangeté, il ne nous est parvenu que de la part d'une femme qui est Fâṭima Bint Qays.

Tous ces exemples et de nombreux autres indiquent clairement que la femme musulmane à l'époque prophétique avait bien compris sa responsabilité dans le domaine du savoir et son rôle important dans la diffusion de la sunna et la propagation de la religion. Elle a donc veillé à transmettre ces hadiths afin de contribuer avec force à crédibiliser la sunna prophétique et à consigner à la communauté une histoire rayonnante pour la femme musulmane.

1 Al-Bukhârî n° 1195 et Muslim n° 2168, éd. al-Ḥadîth.

2 Le hadith des gens du bateau fait référence à cette tradition rapportée par al-Bukhârî et Muslim, comme référencé dans la note de page suivante, dans laquelle le Messager ﷺ mentionne que les gens du bateau à savoir ceux, parmi ses Compagnons, partis en Abyssinie eurent droit au mérite de deux émigration, celle en Abyssinie et l'autre des années plus tard à Médine. Ndt.

3 Al-Bukhârî n° 4230 et Muslim n° 6411, éd. al-Ḥadîth.

4 Muslim n° 7386, éd. al-Ḥadîth. L'espionne mentionnée dans ce hadith fait référence à cette bête poilue que des gens débarqués sur une île rencontrèrent et qui leur fit part d'informations liées au Faux Messie (*al-masîḥ al-dajjâl*). C'est l'un des plus longs hadiths du *Ṣaḥîḥ Muslim*.

Exemples de femmes savantes

Grâce à la considération dont a bénéficié la femme à l'époque de la prophétie, à la formation scientifique qu'elle a eue de la part du Prophète ﷺ et en récompense à l'assiduité et aux efforts qu'elle a fourni dans la recherche du savoir, des femmes savantes sont apparues, dont les effets de leur savoir et de leur enseignement demeurent jusqu'à nos jours. Leur mention s'est élevée et les gens ont profité de leur science. L'histoire a gardé à jamais leurs noms, leur vie et leur héritage, il a consigné à leur actif leur distinction dans le savoir et les connaissances, si bien que les hommes ont reconnu leur savoir, ont appris d'elles, les ont prises comme arbitres dans la divergence et se sont tournées vers elles pour des questions particulières et des affaires importantes. Ils n'ont pas du tout trouvé qu'il était rabaissant d'être leurs disciples. Au contraire, ils ont témoigné de leur savoir, de leur mérite et de leur maîtrise.

En cette occasion, je vais sélectionner quelques exemples de femmes qui ont obtenu un rang élevé et une position prestigieuse dans le savoir, parmi celles qui ont eu un effet apparent sur la transmission et la diffusion du savoir et qui ont joué un rôle majeur dans l'enseignement, la fatwa et la narration. Nous citerons les principales distinctions dont on les a gratifiées dans le savoir, certains de leurs récits emblématiques et les éloges flatteurs de la part des imams et des hommes de mérite.

La Mère des croyants ʿÂisha ﵂

La fille d'Abû Bakr al-Ṣiddîq est la savante de la demeure prophétique et la jurisconsulte de la communauté. C'est la grande traditionaliste de son temps. Elle se distinguait par son intelligence, son éloquence et sa rhétorique. Elle portait l'étendard du savoir et figurait parmi les gens les plus versés dans le Coran, le hadith, la jurisprudence, la poésie, les chroniques des Arabes et leur généalogie. Le fils de sa sœur ʿUrwa Ibn al-Zubayr déclare : « J'ai tenu compagnie à ʿÂisha et je n'ai jamais vu quelqu'un qui soit plus savant qu'elle au sujet d'un verset révélé, d'une obligation, d'une sunna, de la poésie et plus versée qu'elle dans tel et tel domaine… »[1]

Elle a grandi dans une demeure empreinte de religiosité et de savoir. Les bénédictions de sa famille sont connues, leur prééminence attestée et leur moralité louable. Allah le Très-Haut l'a choisie comme épouse pour Son noble Prophète ﷺ, qui lui a accordé toute sa considération, l'a orientée et instruite agréablement. Elle a donc été le prolongement de son action, le conteneur de son savoir, le transmetteur de sa guidée et l'héritière de ses hadiths et de sa sunna.

L'un des bienfaits d'Allah sur elle est de lui avoir donné une intelligence supérieure, une mémoire prodigieuse et une mémorisation distinguée. Elle a consacré son cœur et son esprit au savoir sans que ce monde et l'amour des parures ne la préoccupent. Son cœur s'est donc empli d'amour pour le savoir et elle a recherché à l'accroître et à en tirer profit. Elle a obtenu le bien. Les grands Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ont témoigné en sa faveur. Ils considéraient sa position, la consultaient, lui

1 *Siyar aʿlâm al-nubalâ'* d'al-Dhahabî, t.2, p.183.

soumettaient leurs questions et se référaient à elle. Elle leur donnait des fatwas et corrigeait leurs erreurs. Elle les orientait et enseignait à celui qui ne savait pas.

Abû Mûsâ al-Ash'arî ﷺ affirme : « Jamais nous autres, les Compagnons de Muḥammad ﷺ, ne rencontrions de problème et n'interrogions 'Âisha sans trouver auprès d'elle un savoir ». [1]

Aṭâ' Ibn Abî Rabâḥ [2] déclare : « 'Âisha était la plus instruite des gens et celle qui avait la meilleure opinion en général ». [3] Quant à Masrûq[4], il dit : « J'ai vu les grands Compagnons du Messager d'Allah ﷺ la questionner sur l'héritage ». [5]

Elle était l'une des femmes les plus savantes au temps du Prophète ﷺ dans le Coran. Elle a vécu la Révélation, mémorisé le Coran et retenu consciencieusement le lieu de sa descente. Elle dit entre autres à ce propos : « Il a été révélé à La Mecque à Muḥammad ﷺ alors que j'étais une jeune fille qui jouait encore : ﴿L'Heure, plutôt, sera leur rendez-vous, et l'Heure sera plus terrible et plus amère﴾ (54 : 46). Et les sourates *al-Baqara* et *al-Nisâ'* n'ont été révélées que quand j'étais chez lui ». [6]

Elle était celle qui avait assisté le plus à la descente de la Révélation sur le Messager d'Allah ﷺ. En effet, celle-ci parvenait au Prophète ﷺ davantage chez elle que chez ses autres épouses. 'Âisha رضي الله عنها rapporte que le Messager d'Allah ﷺ dit à Um Salama رضي الله عنها : « Ô Um Salama ! Ne me fais pas de mal à travers

1 Al-Tirmidhî n° 3883 ; jugé authentique par al-Albânî.

2 C'est un juriste et traditionniste appartenant à la génération des Suiveurs, il fut un érudit de son temps. D'origine nubienne (au nord du Soudan), il fut un fidèle élève de 'Âisha رضي الله عنها. Il décéda l'an 114H./732 apr. J.-C. Ndt.

3 *Al-Siyar*, t.2, p.185.

4 Masrûq Ibn al-Ajda' est un Suiveur de Koufa qui était l'autorité religieuse de cette ville et un traditionniste. Il mourut l'an 62H./681 apr. J.-C. Ndt.

5 Al-Dârimî n°2862.

6 Al-Bukhârî n° 4707.

'Âisha ! Car, par Allah, la Révélation ne m'est parvenue en étant sous la couverture d'aucune de vous sinon elle ». [1]

Elle était aussi l'une des femmes importantes à narrer du hadith et à mémoriser de la sunna. Après Allah ﷻ, elle avait grandement le mérite de propager la sunna prophétique. Parmi les musulmans, elle était de ceux qui avaient le plus tenu compagnie au Prophète ﷺ, qui connaissaient le mieux ses états, qui avaient entendu le plus de lui et qui faisaient le plus de remarques par rapport à son enseignement.

Elle figurait parmi ceux qui ont beaucoup transmis le hadith. Elle en a rapporté 2210 dont 174 chez al-Bukhârî et Muslim. [2] Elle était aussi l'une des épouses du Prophète ﷺ les plus savantes. Al-Zuhrî dit : « Si on rassemblait le savoir de 'Âisha par rapport à celui de toutes les épouses du Prophète ﷺ et de toutes les femmes, la connaissance de 'Âisha était plus grande — dans une autre version : meilleure ». [3]

En effet, elle a amassé une science considérable et avait un mérite énorme que tout le monde atteste. Les femmes lui rendaient visite chez elle, alors elle les instruisit. Les chercheurs du savoir voyageaient pour écouter le hadith et demander des explications sur les états du Prophète ﷺ. Ils trouvaient auprès d'elle savoir et informations.

Ibn Ḥazm dit : « Les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ de qui les fatwas ont été consignées sont au nombre de 130 environ, hommes et femmes confondus. Les champions parmi eux étaient au nombre de sept, dont 'Âisha la Mère des croyants ». [4]

1 Al-Bukhârî n° 3546.
2 *Al-Siyar*, t.2 p.139.
3 *Al-Siyar*, t.2 p.185.
4 *Aṣḥâb al-futyâ min al-ṣaḥâba*, p.320.

La Mère des croyants Um Salama رضي الله عنها

Celle aux deux hégires. Son nom est Hind Bint Abî Umayya Ibn al-Mughîra Ibn 'Abd Allah al-Makhzûmiyya, parmi les tout premiers croyants et émigrés. Cette prééminence est confirmée : « C'est la première femme qui est sortie pour émigrer vers l'Abyssinie ». [1] Elle s'est fait un nom dans le savoir, la jurisprudence et la transmission du hadith, puisqu'elle est considérée comme la deuxième narratrice de hadiths après la Mère des croyants 'Âisha رضي الله عنها. Le nombre de ses hadiths est 378, dont treize chez al-Bukhârî et Muslim. [2]

Elle est également considérée parmi les Compagnons versés dans le *fiqh* et qui délivraient des fatwas. Ibn Ḥazm la compte parmi ceux qui donnaient des fatwas dans une bonne moyenne, du deuxième niveau. [3] C'est grâce au fait qu'elle a tenu compagnie au Prophète ﷺ et assisté à ses assemblées, ainsi qu'à sa mémorisation d'une grande partie de ses hadiths, ce qui lui a permis de s'instruire dans la religion et d'être apte à enseigner et à délivrer des fatwas.

Si 'Âisha رضي الله عنها se distingue par le mérite de la descente du Coran sur le Messager d'Allah ﷺ quand il se trouvait chez elle, comme nous l'avons vu, Um Salama رضي الله عنها partage avec elle ce mérite et cette distinction. Le Coran est en effet descendu sur le Messager d'Allah ﷺ à plusieurs reprises quand il était chez elle et à diverses occasions. Par ailleurs, on remarque que certains versets ont été révélés au Messager d'Allah ﷺ en réponse à des affaires ou des questions sur lesquelles elle l'avait interrogé. [4]

1 *Al-Iṣâba* d'Ibn Ḥajar, t.4, p.459.
2 *Al-siyar*, t.2, p.210.
3 *Aṣḥâb al-futyâ min al-ṣaḥâba*, p.320.
4 *Um Salam um al-mu'minîn*, d'Amîna Amezian al-Ḥusaynî, t.1, p.130.

Ibn Sa'd indique que les épouses du Prophète ﷺ ont mémorisé une grande partie de ses hadiths, mais 'Âisha et Um Salama sont sans pareil.[1]

Elle était fort assidue à apprendre le savoir, posait de nombreuses questions et demandaient souvent des explications dans ce qui lui était profitable et concernait spécifiquement ses semblables parmi les femmes. Et ce par amour pour l'apprentissage, le profit, la soif de connaissance et par considération pour la religion. Elle a posé de nombreuses questions dans le domaine des adorations comme la purification, la prière, la *zakât*, etc.

Parmi ses questions, on retrouve : « Ô Messager d'Allah ! Je n'ai pas entendu Allah évoquer les femmes concernant l'Hégire ». Alors, Allah le Très-Haut révéla : ﴿Leur Seigneur les a alors exaucés (disant) : « En vérité, Je ne laisse pas perdre le bien que quiconque parmi vous a fait, homme ou femme, car vous êtes les uns des autres »﴾ (3 : 195).[2] Cela démontre la grandeur d'Um Salama رضي الله عنها, puisqu'Allah lui a répondu rapidement.

Dans le *Musnad* de l'imam Aḥmad, Um Salama رضي الله عنها rapporte : « Je dis : "Ô Messager d'Allah ! Qu'avons-nous à ne pas être évoquées dans le Coran comme le sont les hommes ?" Il ne s'écoula pas un jour sans qu'il n'appelle du haut de son minbar : "Ô gens !" Comme je me peignais les cheveux, je les nouai, puis me rapprochai de la porte. Je prêtai alors l'oreille du côté du tronc de palmier [faisant office de minbar] et je l'entendis dire : "Allah ﷻ a dit : ﴿Les musulmans et musulmanes, croyants et croyantes, obéissants et obéissantes…﴾ (33 : 35)„" ».[3]

1 *Al-Ṭabaqât*, t.2, p.375.
2 Al-Tirmidhî n° 3023 ; jugé authentique par al-Albânî.
3 Aḥmad, t.6, p.305.

On connaît bien la sage position qu'elle a eue lorsque le Prophète ﷺ l'a consultée le jour d'al-Hudaybiya et a suivi son conseil[1]. Ibn Hajar dit : « On en retient la permission de consulter une femme honorable, ainsi que le mérite d'Um Salama et l'étendue de sa sagesse, si bien que l'imam des deux Lieux saints (*imâm al-haraymayn*)[2] a dit : "On ne connaît pas de femme (Compagnon) ayant donné un avis avec autant de pertinence si ce n'est Um Salama" ».[3]

Elle est décédée après le Messager d'Allah ﷺ. C'est pourquoi les gens se tournaient vers elle pour apprendre et poser leurs questions sur la religion, surtout après la mort de la Mère des croyants 'Âisha ﵂. Elle fut la dernière parmi les Mères des croyants à mourir.

Asmâ' Bint Yazîd Ibn al-Sakan

Elle est l'oratrice des femmes, la savante, la traditionniste, la jurisconsulte. C'est la troisième femme dans la narration du hadith après les Mère des croyants 'Âisha et Um Salama ﵂. Ses hadiths sont au nombre de 81.[4] Elle figurait parmi celles qui avaient de l'esprit et une religiosité saine. On lui connaissait sa sagacité et la force de ses arguments. Elle était assidue à apprendre sa religion et à poser des questions. On l'appelait

1 Observant que ses Compagnons s'étaient abstenus de se raser leurs cheveux sur sa demande car n'ayant pas compris qu'il s'agissait d'une injonction, le Messager ﷺ fit part de son amertume à Um Salama ﵂, elle lui recommanda de se raser les cheveux en premier de manière à être suivi par ses disciples C'est ce qu'il fit et ses Compagnons obtempérèrent.

2 L'imam des deux Lieux saints désigne ici ce brillant juriste appartenant à l'école chaféite du nom de 'Abd al-Malik Ibn 'Abd Allah al-Juwaynî. Il laissa à la postérité de nombreux ouvrages témoignant de son érudition. Il mourut l'an 478H./1085 apr. J.-C.

3 *Fath al-Bârî*, t.5, p.346.

4 *Asmâ' al-sahâba* d'Ibn Hazm, p.278.

l'oratrice des femmes.[1] En effet, à plusieurs occasions, elle s'empressait de questionner le Prophète ﷺ. L'une de ces principales occasions est sans doute ce qui s'est produit lors de l'Aïd quand le Prophète ﷺ dit aux femmes : « La plupart d'entre vous constitueront le bûcher de la Géhenne ! » C'est alors qu'une dame — comme indiqué dans la narration de Muslim — aux joues hâlées émergea du milieu et s'exclama : "Pourquoi, ô Messager d'Allah ?" [...] ».[2]

Ibn Ḥajar dit dans *al-Fatḥ* : « C'est Asmâ' Bint Yazîd. On s'est basé sur des narrations à elles. C'est la femme qui est venue interroger le Prophète ﷺ sur le lavage des menstrues, comme indiqué dans *Ṣaḥîḥ Muslim* (n° 748, éd. al-Ḥadîth). C'est aussi la femme qui est venue demander au Prophète ﷺ de réserver aux femmes un jour pour les instruire, mais son nom n'a pas été cité ».[3] Il précise : « Je n'ai pas trouvé son nom, mais il est probable que ce soit Asmâ' Bint Yazîd ».[4]

La question pertinente est la moitié du savoir. Asmâ' رضي الله عنها a en effet été guidée à cette vertu et Allah lui a inspirée un tel questionnement afin d'être bénéfique pour la communauté et d'orienter les femmes aux questions essentielles. Elle était donc savante et enseignante, ainsi qu'une disciple compréhensible. Les hommes s'étonnaient de son langage et les femmes ont suivi sa conduite. Elle a donc été un bienfait pour elles et un honneur.

1 *Al-Iṣâba*, t.4, p.234.
2 Muslim n° 2048, éd. al-Ḥadîth.
3 *Fatḥ al-Bârî*, t.2, p.468.
4 *Fatḥ al-Bârî*, t.13, p.293.

Um ʿAṭiyya al-Anṣâriyya رضي الله عنها

Elle est la traditionniste zélée. Il s'agit de Nusayba Bint al-Ḥârith ou Nusayba Bint Kaʿb. Elle fait partie des Compagnons versés dans le *fiqh* et elle a de nombreux hadiths. C'est elle qui a procédé au lavage de la fille du Prophète ﷺ Zaynab et elle qui a rapporté le célèbre hadith : « On nous a interdit de suivre le cortège funèbre, mais pas de façon péremptoire[1] ». Ses hadiths sont rapportés dans les six recueils. [2] Elle fait partie des femmes parmi les Compagnons qui ont regroupé le titre honorifique de Compagnon du Prophète ﷺ, la vertu de la lutte pour la cause d'Allah, de la diffusion du savoir et de la jurisprudence au sein des musulmans.

C'était une jurisconsulte érudite qui a rapporté du Prophète ﷺ quarante hadiths[3]. Um ʿAṭiyya رضي الله عنها a emménagé à la fin de sa vie à Bassora où les gens ont pu bénéficié de son savoir et de son *fiqh*. Ibn ʿAbd al-Barr déclare : « Um ʿAṭiyya est comptée parmi les gens de Bassora. Elle était l'une des grandes femmes des Compagnons رضي الله عنهم. Elle a participé à de nombreuses campagnes avec le Messager d'Allah ﷺ pour soigner les malades et guérir les blessés. Elle a participé au lavage mortuaire de la fille du Prophète ﷺ. Elle a relaté ce fait avec minutie. Son hadith fait office de référence dans le lavage des morts. Plusieurs Compagnons et savants parmi les Suiveurs à Bassora suivaient ses enseignements dans le lavage mortuaire ». [4]

Ses hadiths font office de référence dans leurs disciplines respectives. Il y a notamment l'interdiction de suivre les cortèges

1 Al-Bukhârî n° 1278 et Muslim n° 2166, éd. al-Hadîth.
2 *Al-Siyar*, t.2, p.318.
3 *Asmâ' al-ṣaḥâba al-ruwât*, p.280.
4 *Al-istiʿâb fî asmâ' al-aṣḥâb*, t.4, pp.471-472.

funéraires, mais pas de façon péremptoire, le lavage de Zaynab la fille du Prophète ﷺ, le lavage du récipient du Messager ﷺ, le hadith : « On nous ordonnait, lors des deux fêtes, de laisser sortir les jeunes filles et celles en âge de se voiler[1] », « Nous ne tenions pas compte de la couleur brunâtre ou jaunâtre après la purification[2] », « Le Prophète ﷺ a pris de notre part l'engagement de ne pas nous lamenter sur le mort[3]… », « Le Prophète ﷺ est entré auprès de 'Âisha رضي الله عنها et lui a demandé si elle avait quelque chose à manger[4]… »[5]

C'est ainsi que cette noble femme de Compagnon nous a consigné des traditions importantes et a enseigné aux femmes des questions pointues. Allah a ainsi rendu éternel son nom et a élevé sa mention. Puisse Allah la récompenser en bien pour nous et nous regrouper avec elle dans les Jardins des délices.

Al-Shifâ' Bint 'Abd Allah al-'Adawiyya رضي الله عنها

C'est la première enseignante de l'islam. Elle pratiquait l'exorcisme, enseignait l'écriture et était médecin. C'était une femme intelligente et noble. Le Prophète ﷺ se montrait bienveillant à son égard, il lui rendait visite et faisait la sieste chez elle. 'Umar Ibn al-Khattâb tenait compte de son opinion et la tenait en haute estime. Elle enseignait aux gens l'écriture et la lecture en recherchant la récompense auprès d'Allah. Hafsa fut parmi celles qui ont bénéficié de son enseignement.

1 Al-Bukhârî n° 937 et Muslim n° 2056, éd. al-Hadîth.
2 Al-Bukhârî n° 326.
3 Al-Bukhârî n° 1306 et Muslim n° 2163, éd. al-Hadîth.
4 Al-Bukhârî n° 1446.
5 *Al-Iṣâba*, t.4, p.477.

En effet, le Prophète ﷺ lui avait demandé d'apprendre à écrire à Ḥafṣa رضي الله عنها, ainsi que l'exorcisme contre les pustules. L'imam Aḥmad rapporte d'après al-Shifâ' Bint 'Abd Allah : « Le Prophète ﷺ entra auprès de nous alors que j'étais chez Ḥafṣa. Il me demanda : "N'enseignerais-tu pas à celle-ci l'exorcisme contre les pustules tout comme tu lui as enseigné l'écriture ?" » [1]

1 Aḥmad, t.6, p.372, et Abû Dâwud n° 3887 ; jugé authentique par al-Albânî.

Conclusion

Pour terminer ces lignes agréables sur cet âge d'or et ces perles contenues dans les ouvrages de biographies et de sunna prophétique, nous ayant dévoilé des trésors, je dirai que d'importantes choses ont été mises en lumière sur la vie de la femme musulmane à l'époque prophétique.

Les recueils de la sunna prophétique contiennent ces perles, les ouvrages biographiques sont des coffres qui ont conservé ces bijoux pour nous, qui ont perduré à travers les âges et sont restés en guise de témoignages au fil du temps. Toutes les fois que l'on tourne les pages de l'histoire, elles exhalent un doux parfum et laissent échapper un rayonnement chaque fois que l'on découvre ces trésors.

Pour conclure, je citerai les principaux résultats de cette recherche comme suit :

— Allah a élevé la condition du savoir et des savants. Il a purifié ses détenteurs et ses porteurs, et a encouragé à l'accroître. Sa recherche est un devoir religieux et un impératif dans la vie. Les femmes partagent la même responsabilité à ce niveau avec les hommes et le même mérite.

— Le Prophète ﷺ a accordé une attention particulière à instruire la femme à son époque et a veillé à la former dans le domaine du savoir, en lui consacrant des séances d'apprentissage et d'exhortation, des assemblées et des cours. Il a encouragé à ce qu'on l'instruise et la cultive. Il a même spécifié des récompenses décuplées pour une telle action, afin de motiver en ce sens.

— Le Prophète ﷺ a compris le rôle majeur des Mères des croyants dans l'apprentissage et la fatwa. Il s'est donc chargé d'instruire et d'exhorter ses épouses. Il a répondu à leurs questions et leurs demandes d'explications. Il a patienté en débattant avec elles et en acceptant leurs objections.

— La noble considération et la préoccupation perpétuelle du Prophète ﷺ pour la femme musulmane ont engendré des femmes versées dans le *fiqh*, le savoir et l'enseignement qui ont fourni les efforts nécessaires et enduré peines sur peines, avec une résolution exemplaire, une sagacité manifeste et une préoccupation élevée, afin d'obtenir les plus hauts degrés et les plus grands honneurs parmi les femmes savantes.

— La femme musulmane a répondu présente au temps de la prophétie. Elle s'est empressée de réclamer son dû dans le savoir et a veillé à apprendre et approfondir ses connaissances. Elle posait de bonnes questions sur sa religion, ce qui lui a permis d'acquérir les connaissances recherchées et d'appliquer ce qu'elle a compris.

— La femme musulmane s'est distinguée à l'époque de la prophétie par sa forte personnalité et son audace dans la vérité. Ce sont là les qualités de celui qui recherche le savoir avec zèle et de l'enseignant avisé. Sa pudeur ne l'a pas empêché d'apprendre et personne n'a pu se mettre en travers de son chemin pour réclamer ce dû.

— La femme musulmane a maîtrisé le savoir à l'époque de la prophétie, elle s'est distinguée et avait de larges connaissances. Elle a rivalisé avec les hommes et débattu avec les

savants arguments à l'appui. Elle les a repris et vaincus. Elle est alors devenue une référence en cas de divergence et un arbitre auquel on se réfère en cas de litige.

— La femme savante a protégé la sunna prophétique contre la perte. Ses hadiths étaient une référence en la matière et se distinguaient par des sentences et des traditions qui n'ont été connues que par son biais. Les juges les ont appliquées et les muftis ont délivré leurs fatwas sur leur base. Les écrivains s'en sont servis comme arguments dans leurs ouvrages et leurs narrations. Elle prirent place dans ce monde savant à l'image d'une perle dans un collier et devinrent des modèles incontournables.

— La femme savante au temps du Prophète ﷺ s'est distinguée. Son nom s'est élevé. Elle est devenue un savoir que l'on recherche, une lanterne qui guide et un exemple à suivre. L'histoire a consigné sa conduite et les chroniqueurs ont rendu éternel son héritage. Son corps a péri, mais son œuvre demeure.

— Les femmes savantes à l'époque prophétique sont les Mères des croyants, surtout 'Âisha et Um Salama ﵂. Elles sont celles qui ont rapporté le plus de hadiths et disposaient le plus de *fiqh* et de fatwas. Vient alors l'oratrice des femmes, Asmâ' Bint Yazîd Ibn al-Sakan qui n'est pas une Mère des croyants. Ensuite, les unes se sont distinguées par rapport aux autres, comme Um 'Aṭiyya al-Anṣâriyya et l'enseignante de l'écriture et de l'exorcisme al-Shifâ' al-'Adawiyya.

Je terminerai enfin cette étude bénie en donnant ces quelques recommandations importantes :

— Il est important de faire la lumière sur le rôle de la femme dans le domaine du savoir à l'époque de la prophétie en produisant des études spécifiques, tout en cernant rigoureusement leurs efforts et leurs actions bénies, à l'instar de l'étude faite par la chercheuse Amîna al-Husaynî sur Um Salama. Dans celle-ci, elle se concentre sur sa vie sur tous les plans en citant en détails ses narrations et ses fatwas, en recensant ses disciples et l'ensemble de son héritage scientifique. Elle a œuvré avec excellence.

— Il faut diffuser ces biographies et ces modèles d'excellence parmi les femmes et les jeunes filles, en organisant des conférences et des rencontres spécifiques afin de faire connaître ces personnalités et de suivre leur exemple.

— Il faut apprendre des méthodes scientifiques qu'observaient les femmes savantes dans l'apprentissage et l'enseignement, et les rendre accessibles à celles qui recherchent le savoir afin que ce soit profitable. Il faut essayer d'organiser des ateliers pratiques.

— Il faut éveiller la conscience des tuteurs et des responsables quant à la nécessité absolue de consacrer des cours académiques et pédagogiques à l'adresse des femmes. Il faut leur parler de ce qui leur convient dans une spécificité intégrale et un environnement sûr.

— Il faut soutenir les académies privées et les instituts religieux sous la tutelle d'organismes de bienfaisance, financièrement et moralement, afin qu'ils remplissent leur rôle primordial dans la formation de savantes et de jurisconsultes dans la communauté.

— Il faut mettre sur pieds des plans et des programmes scientifiques adéquats à la femme, tout en diversifiant les sources d'apprentissage, en direct et à distance, pour encourager la femme musulmane sur le plan national et international.

— Il faut préserver la femme musulmane de la perte de l'identité musulmane en organisant des conférences et des rencontres-débats. Il faut lui montrer les complots qui se trament contre elle et les accords au niveau international. Il faut lui présenter les bons exemples pour qu'elle suive leur voie et leur conduite.

Enfin, je me tourne vers Allah, le Très-Haut, l'Omnipotent, pour Le louer, faire Son éloge et L'exalter. Je L'implore à travers Ses Noms sublimes et Ses Attributs élevés d'accepter cette œuvre de ma part et de La considérer exclusivement pour Sa noble Face. Puisse-t-Il m'en accorder le bénéfice ! Je Lui demande, pureté et exalté soit-Il, de me compter du nombre de ceux qui ont l'honneur de servir la sunna du Prophète ﷺ et de me permettre de la mettre en pratique, dans l'observance et non l'innovation.

Notre ultime invocation est louange à Allah, Seigneur des mondes. Que la prière et le salut soient sur le plus noble des Prophètes et Messagers, ainsi que sur sa famille, ses Compagnons et ceux qui le suivent jusqu'au Jour de la Rétribution !

Table des matières

Préface de l'éditeur 7

Avant-propos 13

Introduction 19

Les principaux mérites du savoir 20

La recherche du savoir est un devoir pour tout musulman 22

Les femmes sont égales aux hommes dans la recherche du savoir 23

L'attention du Prophète ﷺ à l'égard de la femme dans le savoir 27

Exhortations et enseignement prophétiques 28

Cours privés 29

L'incitation d'instruire l'épouse 31

Veiller à ce que les femmes assistent aux cercles du savoir 32

Le Prophète ﷺ veille à instruire ses épouses même la nuit 35

L'assiduité à rechercher le savoir 37

La femme exige son dû dans la recherche du savoir 38

La recherche assidue du savoir 39

L'assiduité à apprendre 40

Enseigner le savoir par tous les moyens 41

La femme s'enquiert de sa religion 42

Sa distinction sur le plan du savoir et la démonstration de sa capacité à le rechercher et à l'offrir 47
Approfondir la recherche du savoir 48
Le recours au dialogue logique durant l'apprentissage 50
La vérification par le débat et le dialogue 51
Des femmes surpassent les hommes dans le savoir 52
Le retour vers la femme en cas de litige et de divergence 54
Ses narrations exclusives font autorité 54
La femme savante reprend les Compagnons 56
Exemples de femmes savantes 60
La Mère des croyants 'Âisha ﵂ 61
La Mère des croyants Um Salama ﵂ 64
Asmâ' Bint Yazîd Ibn al-Sakan 66
Um 'Aṭiyya al-Anṣâriyya ﵂ 68
Al-Shifâ' Bint 'Abd Allah al-'Adawiyya ﵂ 69
Conclusion 71

La femme savante

à l'époque du Prophète ﷺ

En islam, la femme jouit d'un rang élevé. Elle est mère, épouse, sœur, fille, tante… mais pas uniquement. Elle est également exégète, jurisconsulte, traditionniste et savante. En fait, à l'époque du Prophète ﷺ, la femme s'est particulièrement distinguée dans le domaine du savoir, du fiqh et de la fatwa. Au-delà du cliché de femme vertueuse parce qu'épouse tendre et affectueuse, qui s'occupe de son foyer et de sa petite famille, cet agréable ouvrage propose de montrer une dimension de la femme trop peu connue et mise en évidence : celle de la femme qui s'investit dans la société en tant qu'actrice engagée et modèle pour les autres. La femme enseigne, écrit et influence, elle engendre la nation, mais la forme et la façonne également !

C'est ce modèle que nous souhaitons pour la femme d'aujourd'hui, celui qui existait autrefois, déjà à l'époque du Prophète ﷺ, et que l'on ne rencontre plus que rarement de nos jours. L'homme n'avait pas le monopole du savoir hier et ne l'a pas non plus aujourd'hui, encore faut-il que notre communauté s'en rende compte et œuvre à ce que ce ne soit pas le cas.

Découvrez aussi

La femme et ses histoires

Souad Mossadi

Prix : 6,90 €

@AlHadithEditions

WWW.HADITHSHOP.COM

9 782875 452207